

LA PROCESSION DU NOUVEL AN CHEZ LES FATIMIDES¹⁾

Le cérémonial de la cour des Fatimides comprenait un certain nombre de sorties solennelles du calife avec procession, les unes de caractère civil, comme celle du Nouvel An, de l'Onction du Nilomètre, de l'Ouverture du Khalij (Canal), de l'Anniversaire de la transmission du pouvoir à 'Alī par le Prophète (Fête du Ghadir Khumm), les autres de caractère religieux, comme celle du Premier jour de Ramad'An, de la Prière des trois vendredis de ce mois, de la Rupture du jeûne et de la Fête des Sacrifices. La procession considérée comme typique, parce que toutes les autres comportent un certain nombre de traits communs avec elle et parce qu'elle est la première en date de l'année, est celle du Nouvel An⁽²⁾.

a) Dans cet article, nous écrirons toujours, sans caractère diacritique Fatimide pour les personnes, fatimite pour les choses. Les abréviations employées seront les suivantes, M : Maqrizi, *Khiṭa'*, tome I de l'édition de Hûlâq; Q : Qalqachandi, *Çubh' al-a'chûd*, tome III; AM : Abû'l-'Alâ' ibn Taghrîbirdî, éd. du Calre, tome IV; N : Nâcir I Khusraw, *Sefir Namûh*, éd. et tr. Schefer, Paris, 1881; IN. : Inostranitsév, *La partie solennelle des Califes Fatimides*, Saint-Petersbourg, 1905 (en russe); Kahlé : P. Kahlé, *Die Schätze der Fatimiden*, ZDMG, XIV (1935), p. 329 sq; G.D. : *Gauslefeny-Demomhynex*, trad. de Ibn Fad'l Allâh al-'Omari, *Madâlik al-abâçir fi mamâlik al-amçâr*, I, *L'Afrique, moins l'Égypte* (Mli), des Géogr. arabes publ. sous la dir. de G. Ferrandi, tome II, Paris, 1927; Cahen : Cl. Cahen, *Un traité d'armement composé pour Saladin*, dans *BEZ*, XII (1947-8), p. 103-163; Schwarskone : Fr. W. Schwarskone, *Die Waffen der alten Araber*, Leipzig, 1886.

(1) Voir M. Canard, *Le cérémonial fatimite et le cérémonial byzantin. Essai de comparaison*, Byzantion, 1951, 2^e fasc., p. 355-420, abrégé, *Cérémonial*. — Le mot arabe employé pour « procession » est *mawkûb* chez M., 446, 23, cf. 412, 13, 17 et *passim*. Q emploie *rukûb* et donne à *mawkûb* un sens plus général, celui de cérémonie ou fête, à peu près comme M emploie *mawalm*. AM dit aussi *rukûb*. *Rukûb* signifie proprement chevauchée.

Nous en possédons trois descriptions détaillées, dans le *Khil'af* de Maqrizî (I, 416 sq), le *Qubh' al-a'chd* de Qalqachandî (III, 803 sq) et les *Nuzûm Zâhirâ* d'Abû'l-Mah'sîn ibn Taghribirdî (éd. du Caire, IV, 70 sq). La source commune semble être l'ouvrage perdu d'Ibn at-'Tuwayr. *Nuzhat al-muqattalaïn fi akhbâr al-dawlatayn al-Fat'imiyya wa'ç-ç'abbâsiyya*, composé probablement sous le règne de Saladin par un secrétaire de chancellerie de la fin de la période fatimite et du début de la période ayyubite, et dont il reste des citations abondantes dans Maqrizî en particulier (*).

L'orientaliste russe Inostrantsev a traduit la description de Maqrizî, en tenant compte également de celle d'Abû'l-Mah'sîn, et de celle de Qalqachandî, encore manuscrite à son époque, mais dont il existait déjà une traduction allemande par Wüstenfeld (*). Il a fait précéder sa traduction d'une introduction extrêmement intéressante sur le profit qu'on peut tirer des sources littéraires pour une histoire de la vie intérieure et de l'art de l'Orient musulman, sur la méthode à suivre pour l'étude, si négligée généralement, des *realia* du monde musulman au Moyen Âge (*), sur le caractère des descriptions du

(*) Il vécut de 526 à 617 H. On a sur lui très peu de renseignements. Cf. IN., p. 34; Becker, *Beitrag zur Geschichte Aegyptens*, I, p. 29; Mohl, 'Abdillâh 'Inân, *Al-Fihrist* de-amrillâh, Le Caire, 1256/1937, p. 234; Jamâl ad-dîn ach-Chayyâl dans son édition de Maqrizî, *Kitâb al-'umamâ'*, Le Caire, 1948, p. 161, n. 1. Cahen, *Quelques chroniques anciennes relatives aux derniers Fatimides*, dans BIFAO, XXXVII (1937), p. 10 a apporté quelques renseignements supplémentaires sur lui d'après Dhahabî et Çafadî. — IN., p. 34, est d'avis que Q et AM peuvent avoir une autre source que Ibn at-'Tuwayr, et, de fait, M est seul à le citer nommément. Il se peut, ajoute IN., que en dernière analyse, la source soit une description officielle de la cérémonie, dont s'est servi Ibn at-'Tuwayr, et que Q et AM l'aient utilisée directement. On remarque que si la disposition est à peu près la même dans M et AM, de sorte que AM pourrait être considéré comme un abrégé de M, elle est tout à fait autre dans Q. On sait que les chancelleries orientales avaient l'habitude, après chaque événement ou cérémonie d'importance, d'en envoyer une relation écrite aux gouverneurs de province par exemple. Cf. Q, 509, 10-11.

(2) Dans *Abhandl. der Kgl. Ges. der Wiss. zu Göttingen*, XXV (1872), sous le titre *Die Geographie und Verwaltung von Aegypten nach dem amtlichen des ...el-Calqachandî*; la traduction de cette description se trouve p. 272 et suiv. Elle est par endroits défectueuse. Rappelons que le *Qubh'* a été édité au Caire en 14 vol. en 1913-1919.

(3) Depuis, l'ouvrage de Mez, *Die Renaissance des Islams*, est venu compléter v. Kremer, *Culturgeschichte*, un peu vieilli et combler cette lacune. Il se borne en principe au X^e siècle, mais constitue un modèle pour des études ultérieures sur chacun des domaines envisagés. — Le livre récent de Aly Mazahéri, *La vie quotidienne des Musulmans au*

cérémonial fatimite, sur l'époque à laquelle on doit rapporter celles que nous possédons (fin XI^e-début XII^e siècle) (5), sur le luxe de la cour des Fatimides et sur l'importance des descriptions de leurs cérémonies et de leurs trésors pour l'histoire de la civilisation à leur époque (6). Il y a joint une foule de notes précieuses et des appendices sur les magasins ou trésors de la cour fatimite qui complètent, sans d'ailleurs épuiser la matière, les renseignements donnés autrefois par Quatremère (7).

L'étude d'Inostrantsev a été utilisée, pour des comparaisons, par M. Gaudcfroy-Demombynes dans sa traduction annotée des chapitres relatifs à l'Afrique, moins l'Égypte, du *Masalik al-abqâr* d'Ibn Fad'l Allâh al-'Omari (8), plus récemment par Kahle dans son étude sur les Trésors des Fatimides (9) et par M. Magued dans sa thèse sur le Cérémonial et les Institutions des Fatimides (10). Il a paru utile, l'ouvrage d'Inostrantsev étant difficilement accessible, de donner une traduction française de la description de Maqrizi accompagnée de notes reproduisant l'essentiel de celles d'Inostrantsev et les complétant dans une certaine mesure. Nous y joindrons un passage de Maqrizi relatif à la même cérémonie, mais d'après

Moyen Âge, X^e au XIII^e siècle, Paris, 1951, qui s'inspire souvent de Mes et vise à le compléter, contient une foule de faits intéressants; mais le rejet à la fin du volume des références aux sources, d'ailleurs trop peu nombreuses eu égard à l'abondance des détails et parfois trop peu précises, rend difficile un contrôle effectif, chaque fois que cela est nécessaire, par le lecteur; les transcriptions sont imprécises et même fautive au gré du spécialiste; certaines des affirmations et appréciations de l'auteur, plusieurs de ses comparaisons avec des choses de la vie moderne, sont discutables; dans quelle mesure d'autre part plusieurs faits de cette « vie quotidienne » se rapportent-ils bien à l'Orient ancien, plutôt qu'à l'Orient moderne, c'est ce qu'il n'est pas toujours possible d'apprécier par suite du manque d'une référence là où on souhaiterait de la trouver.

(5) IN, p. 18. Voir plus loin pour des repères chronologiques plus précis.

(6) IN, p. 8, 12, etc.

(7) Dans ses *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, Paris, 1811. Cf. aussi les *Mélanges d'histoire et de philologie orientales*, 1857, et l'*Histoire des Sultans Mamlouks*, 1/1, 1837, 1/2, 1840, II/1, 1842, II/2, 1845.

(8) Voir note a.

(9) Cet article est une traduction annotée du chap. de 61, 414-6 sur le Magasin des bijoux, parfums et objets précieux.

(10) Non encore imprimée.

une autre source, l'historien Ibn al-Ma'mûn⁽¹¹⁾, fils du vizir Ibn Fâtik al-Bat'â'ihî, vizir du calife Amir, et restaurateur sous ce calife du cérémonial que le vizir précédent Afd'al avait réduit, ou plutôt dans lequel il avait réduit le rôle du calife.

La description d'Ibn at'-T'uwair suit l'ordre chronologique de la cérémonie ; elle traite d'abord des préparatifs, puis de la procession et enfin de son retour. On peut ainsi la diviser en plusieurs parties : 1° les préparatifs qui commencent dans la dernière décade du mois de dhû'l-h'ijja ; 2° les revues du 29 de ce mois, a) revue des montures le matin, b) revue du matériel et des vêtements l'après-midi ; 3° la description de la procession elle-même, comportant les mouvements successifs suivants : a) rassemblement des dignitaires, b) arrivée du vizir au palais, c) préparatifs de la sortie du calife, d) sortie du calife, e) marche du cortège ; 4° le retour de la procession, a) dislocation du cortège, b) rentrée du calife au palais, c) départ du vizir⁽¹²⁾.

DESCRIPTION D'IBN AT'-T'UWAIN

1° Les préparatifs.

(446.22) Quand arrivait la dernière décade du mois de dhû'l-h'ijja de chaque année, chacun des employés était envoyé aux endroits (désignés) pour en faire sortir le matériel destiné à la procession consistant en armes et autres objets.

Des magasins des armes, on apportait les armes que de-

(11) Sur Ibn al-Ma'mûn, voir Becker, *op. cit.*, p. 28 ; IN, p. 34, 103 ; G. Wiet, dans JA, 1921, p. 85-86 ; Cahen, *Quelques chroniques...*, p. 4. Son histoire, source de premier ordre pour l'époque des vizirats d'al-Afd'al et d'al-Ma'mûn, et aussi pour l'époque postérieure, puisque M. 110 le cite pour l'année 531/1137, ne nous a pas été conservée en dehors des citations de M. d'Ibn Muyassar, de Nuwairî ; elle était en quatre volumes. Sa description de la cérémonie du Nouvel An se rapporte à l'époque du vizirat de son père Ma'mûn (515-519/1122-1125).

(12) Selon AM, l'organisation de cette procession serait à attribuer à al-Mu'izz. On sait en effet par les historiens et par le poète Ibn Hâni' qu'un certain cérémonial existait déjà en Afrique du Nord à l'époque de ce calife, et il est hors de doute qu'il l'a apporté et développé en Egypte ; mais la description de la cérémonie, dans la forme très élaborée dont témoignent les textes envisagés ici, se rapporte certainement à une époque bien postérieure. Voir plus loin.

valent porter les « jeunes de l'étrier » (13) autour du calife, à savoir les sabres *ṣamṣdm* polis et dorés, à la place des sabres *muh'addab* (14), les casse-têtes (*dabābis*) au manche recouvert de peau de chagrin (*kimukhl*) noir ou rouge et à la tête ronde et dentelée, les masses d'armes (*lutūt*) également recouvertes de peau de chagrin, mais à la tête allongée et dentelée aussi, des armes appelées *mustaufiyya*, qui sont des massues (*umud*) de fer d'une longueur de deux coudées, de forme carrée avec des poignées arrondies (15). De chacune de ces catégories d'ar-

(13) *Ḍibḍn ar-rikāb*. Ces écuyers sont au nombre de 2.000, commandés par 12 *muqaddim* dont le chef suprême est une sorte de Grand Ecuyer. Les *muqaddim* reçoivent une solde de 50 dinars par mois, les simples écuyers de 15 à 5 dinars. Ils sont au 8^e échelon dans l'échelle des soldes du *Diwān al-Juyūḥ war-rāwāḥ (al-'ard' ath-thāmin ḍibḍn ar-rikāb* : M, 402, 10, d'après Ibn al-'Uwair). Dans Q, qui semble avoir ici une source différente, III, 484, ils sont au 2^e rang dans la hiérarchie des fonctionnaires de sabre du service public (*Waḍ'if 'ammaḥ al-jund*, par opposition au service privé du calife). Ces écuyers sont spécialement chargés de porter les armes de parade dans les processions (cf. plus loin et Q, 474). M, 402, 15-6, nous dit que c'est depuis le règne d'al-'Azīz, successeur de Mu'izz, qu'ils touchaient une solde pour eux et leur famille et recevaient un uniforme du calife. Les sergents (*muqabb'*) sont également mentionnés dans M, 402 et Q, 484.

(14) *Aṣ-ṣamṣdm al-muqāḍa al-mudhahhaba makdn as-suyūf al-muh'addaba*. IN, 36, s'appuie sur la dernière partie de cette phrase pour établir que *ṣamṣdm* signifie sabre droit par opposition à *ṣayf muh'addab*, sabre courbe. Le mot *makdn*, ajoute-t-il, indique d'autre part que ni ces *ḍibḍn*, en d'autres occasions, ni d'autres quels qu'ils fussent ne jouissaient du privilège de porter de tels sabres. On remarquera toutefois que le mot *muh'addab*, convexe, ne semble pas usuel dans le sens indiqué. L'éditeur égyptien de AM a restitué *makdn as-suyūf* qui manquait au texte de Ad, mais a supprimé *muh'addaba*. Dans Q, les noms des armes énumérées ici ne sont suivis d'aucune épithète. Le mot *muh'addhab* de Schwarzlose, 190, paraît être une faute pour une autre épithète signifiant tranchant et n'ayant rien à voir avec notre mot. Je ne vois pas quel mot à restituer ; il se peut que le copiste ait fourni arbitrairement une rime à *mudhahhaba*. J'hésite à accepter la distinction de IN. En effet, L. A. Mayer, *Saracenic Arms and Armor*, Ars Islamica, X (1943), p. 8, montre que les sabres arabes anciens sont toujours des sabres droits, et cette forme domine jusqu'à la fin du XIV^e siècle ; ce n'est qu'ensuite que s'introduit le sabre courbe ou cimelierre, bien que le cimelierre commence à apparaître dans les premières années du XIV^e (Id. *Saracenic Heraldry*, Oxford, 1933, s. v. *Ḥahādūr al-Ḥalīf*). D'ailleurs *ṣamṣdm* est simplement d'après les dictionnaires, un sabre tranchant qui ne pille pas, un sabre bien tranché : Schwarzlose, 190, 124. — Le mot *mudhahhab*, doré, est, dit IN, sans doute synonyme de *muḥ'allū ḥ'ih-dhab*, proprement enduit d'or, de M 417, 4, tandis que *muḥ'allū ḥ'ih-dhab*, M 446, 32, AM, 80, 5, signifie incrusté ou fileté d'or.

(15) Sur les mots désignant les massues, masses d'armes, casse-têtes, voir Reissoué, *De l'art militaire chez les Arabes au Moyen Âge*, Paris, 1848, p. 31 sq ; E. Rehatsek, *Notes on some old arms and instruments of war, chiefly among the Arabs*, JHURAS, XIV (1880), p. 248-9 ; Egerton

mes, les « jeunes de l'étrier » devaient porter dans leurs mains un nombre déterminé. Leurs sergents en prenaient livraison et les conservaient sous leur propre garantie ; c'est à eux qu'il incombait de les faire revenir aux magasins après qu'elles avaient fini de servir.

(440,28) On apportait pour chacun des hommes du groupe des jeunes et vigoureux esclaves noirs appelés « porteurs des petites armes », qui étaient au nombre de 300, deux javelots à la pointe polie enchâssée dans une virole d'argent (**). attachés

of Talton, *A description of Indian and Oriental armour*. Londres, 1896, p. 108 ; A. Djavad Bey, *Etat militaire ottoman*, I. *Le corps des Janissaires*. Constantinople-Paris, 1882, 217 sq et les ouvrages modernes cités dans Meyer, *Suropäis. Arms...*, p. 11. Il y a peu de chose dans Q. II, 135 et Schwarzklose, 319. Des renseignements précis se trouvent dans le traité de Cahen, p. 117 (Dihkr al-latt wal-'amûd wad-dabbûs...) : on y voit que le 'amûd est tout entier en fer tandis que les autres engins ont un manche de bois ; la tête de la masse peut avoir des formes variées, elle peut être allongée comme un concombre, avoir des dents et des pointes, ou être semblable à une boucle, ou être faite d'anneaux et de chaînes reliés entre eux. On retrouve là quelques mots de Maqrîzî, par exemple *mudawwiru*, *mustafî'a*, *mud'arrasa*. IN, 37, montre que le persan *latt* a le même sens qu'un autre mot persan, *guz* (qui est dans Tabari, I, 284, cf. Nöldeke, *Gesch. der Perser*, 248-9, sous la forme *jurt*, avec le pluriel *jurza*, Tab., II, 1234, 1, en 92 à l'époque de l'Onuyyade Walidi. Sur *latt*, cf. mon *Recueil de textes relatifs à Sayf al-Daula*, p. 397 et 423. Le *dabbûs* est dans Misikawih, II, 336, l'arme des Turcs dont on sait par ailleurs qu'ils sont armés du 'amûd (Mâh'it, Turcs, éd. du Caire 1324, p. 11). Pour la masse d'armes à anneaux mentionnée dans Cahen, cf. 1001 Nullis, éd. de Beyrouth, III, 415, 416 et Caussin de Perceval, *Extraits du Roman d'Antar*, Paris, 1841, p. 47 u. Pour le *mustafî*, voir *Recueil... Sayf al-Daula*, p. 350 u et 433 : c'est une masse d'armes en fer, longue de deux coudées, à tête carrée et à manche rond. Le nom est sans doute une épithète qui indique que l'arme s'acquitte intégralement de sa tâche de mort. — Le mot *klmukht*, qui est persan et également dans le texte de Cahen (*suamin hâdhîhî al-aneiba mâ guhnan bil-klmukht*) désigne une sorte de cuir spécial provenant de la partie postérieure du dos du cheval ou de l'âne (Vullers : *corium dorai posterioris vel clunium equi et asini peculiarit molo concinnatum*), le mot désignant d'abord cette partie du dos. D'après IN, 36-7 et Kahle, 352, ce cuir a beaucoup d'analogie avec le chagrin, c'est-à-dire qu'il est travaillé de façon à présenter un aspect granulé. Selon la *Risâla* d'Ibn Fad'lân (cité par Kahle), on en faisait des *khuff* pour se protéger contre le froid et Zeki Vullid, éditeur d'Ibn Fad'lân, nous informe que le mot persan correspond au turc *chagry*. Muqaddasi, 225, mentionne des selles de *klmukht* provenant de Tachkent (Châcti). Voir encore sur le *klmukht*, G. Jacobi, *Welche Handelsartikel bezogen die Araber des Mittelalters aus den nordlich-baltischen Ländern ?* Berlin, 1891, p. 45-50 et *Die Waaren beim arabisch-nordischen Verkehr im Mittelalter*, Berlin, 1891, p. 8-9.

(16) *Tah'tahâ jlab fid'â*. Tel paraît le sens de l'expression. Cf. l'explication de l'éditeur de l'AM, p. 79, n. 7 : *al-ql'â min fid'â wa-ghalathâ tad'umou niçb al-h'arba bi-sindihâ*. IN, p. 23, a traduit par manche, poignée, il s'agit d'une virole ou bague.

par un cordon de soie à houppette⁽¹⁷⁾, et un bouclier à bossette d'argent⁽¹⁸⁾. Leurs officiers (*ʿurufāʿ*) en recevaient livraison comme les précédents, et ils les remettaient aux esclaves noirs à raison de deux javelots et un bouclier par homme.

(446.30) Ensuite, on faisait venir du magasin des équipements de parade (*al-tajammul*), qui dépend du magasin des armes⁽¹⁹⁾, les cannes d'argent⁽²⁰⁾ destinées à servir d'insignes au vizir, aux émirs détenteurs de différentes dignités et aux commandants des troupes et des unités de cavaliers et de fantassins (*ʿazimmaʿ al-ʿusūkir waʿl-ʿawdʿif al-fāris wa-r-ʿajil*). Ces cannes étaient des (sortes de) lances à la hampe gainée de tubes⁽²¹⁾ d'argent incrusté d'or, sauf sur une longueur de deux coudées ; sur la partie non gainée de ces tubes étaient attachés un certain nombre de *maʿdʿijr*⁽²²⁾ (bandes ?) de *charb* de diverses couleurs, dont les extrémités brodées étaient lais-

(17) *Kull ihnalai fi charrāba*.

(18) *Kawḍibj*. Le mot manque à cet endroit dans Q et AM. Mais on le trouve dans Q 474, 13, avec la bonne lecture *kābu*, pl. *kawḍibj*, alors que M, ici et 418, 30, 473, 14 a *kawḍimikh*. Ce mot est également dans Cahen, p. 115. C'est l'umbo ou bossette du bouclier ou de toute autre chose, ainsi M 416, 36, pour des bosselles sur des ceintures de cuir. Il vient du turc *göbek* signifiant nombril. Voir v. Kremer, *Beiträge zur arab. Lexikographie*, II, 41, auquel renvoie IN, p. 38-9. L'adj. *göbekli* appliqué à un objet signifie « qui a en son milieu un ornement convexe ou bombé ».

(19) Sur la *Khizānat al-tajammul*, où étaient conservées les armes de luxe ou de parade destinées aux dignitaires lors des processions, voir M, 417, 20, 423, 32 ; Q, 474, 3 a f, 477, 480, 4 a f ; IN, 40. Sur la *Khizānat as-silāh*, voir M, 417, 8, Q, 477, IN, 40.

(20) *Qaçab fidʿa*, telle est la lecture de M. C'est le pluriel de *qaçaba*, roseau, jonc, canne (d'abord de roseau ou de jonc), puis javelot, pique. De même, 388, 24 et 449, 28, *arḍāb al-qaçab*. Par contre, Q, 477 po, 480, 5 a f, 501, 4 lit *quḍʿab fidʿa*, pluriel de *quḍʿib* et de même AM, 80, IN, 40 préfère *qaçab*, qui peut s'appuyer sur M, 447, 1 (*arbuʿ qaçabāt*) et 448, 11 (*ihama qaçabāt*). De toute façon, le sens est le même.

(21) *Andḍib*, pl. de *undāb*, qui est proprement la partie tubulaire d'un roseau entre deux nœuds : G. D., p. 122 et 248.

(22) *ʿidda min al-maʿdʿijr*. IN a la *ʿudda* au sens de parure, ce qui me paraît incorrect. Le mot *maʿdʿijr* est employé ailleurs par M, 410, 32 sq pour désigner une pièce du costume de la femme du calife, qui semble être un voile (cf. *Lisān*, VI, 218, vêtement avec lequel une femme se voile, plus petit que le *riḍāʿ* et plus grand que la *miḥnaʿa*). Ce mot désigne aussi une sorte de vêtement ou étoffe yéménite. Peut-être s'agit-il de rubans ou bandes d'une étoffe de ce genre. — Sur le *charb*, qui désigne une étoffe de lin très fin et très précieux, le byssus, voir IN, 41, Kable, 347, n. 2 et H. Zayyāt dans *Stachriq*, 1947, fasc. 1, p. 137-141.

sées pendantes comme des drapeaux (*sandjijq*)⁽²³⁾ ; à leur sommet étaient des grenades d'argent doré vides⁽²⁴⁾, et des croissants creux de même matière, dans lesquels se trouvaient des clochettes qui rendaient un son quand on les agitait. Il y avait près de 100 cannes de ce genre.

Étaient apportées aussi des litières (*ʿammūriyyāt*) qui étaient semblables aux litières *kibjāna*⁽²⁵⁾, à rideaux de brocart rouge, qui est le plus beau, et jaune, de *qurqub* et de *siqlālʿūn* doublés (*mubalʿana*), lesquels étaient maintenus par des attaches (*zandīr*, de soie ; le tour de la cage quadrangulaire de la litière était ceinturé de ceintures de cuir ornées de bosselles d'argent clouées dans le cuir⁽²⁶⁾). Il y avait de ces litières un nombre correspondant à celui des cannes d'argent. De ces dernières, dix, et dix des litières également, étaient rouges, (destinées) particulièrement (au vizir et à sa suite)⁽²⁷⁾.

(440,37) On faisait venir pour le vizir spécialement deux drapeaux *liwāʿ* (attachés) au bout de deux longues lances gainées de tubes semblables aux précédents, le drapeau lui-même étant roulé et non déployé. Cet insigne était porté devant le vizir tandis que celui-ci marchait derrière les émirs⁽²⁸⁾.

(23) Sur le mot *sanjāq*, d'origine turque, voir Quatremère, *Mumlouks*, I/1, 135 et 227-8, et l'article de J. Deny, dans *Et*, IV, 151.

(24) *Manfūkha*, litt. ventruës, gonflées. IN pense que ce mot a le même sens que *mujawwafa*, appliqué aux croissants.

(25) Persan *ardjane*, palanquin porté entre deux chameaux ; cf. IN, 42. Le mot persan se trouve dans Nâcir, p. 137 (le mot arabe, p. 140).

(26) Sur le *qurqub*, voir IN, 42. Cette étoffe est ainsi nommée d'après la ville de Qurqub, près de Tustar dans le Khôzistân, un des plus importants centres textiles (cf. Karahacék, *Ueber einige Benennungen mittelalterlicher Gewebe*, dans *Mitteil. des K. K. Oester. Museums für Kunst und Industrie*, Vienne, 1880, p. 85, n° 176 et *Die persische Nadelweberei Sumnadschird*, Leipzig, 1881, p. 114-5 ; H. H. Schreant, *Material for a History of Islamic Textiles up to the Mongol Conquest*, ch. IV, *Ans Islamica*, X (1913), p. 76. — Le *siqlālʿūn* est une sorte d'étoffe de soie brochée d'or (Karahacék, *Benennungen*, 1879, p. 274, n° 162. — *Zandīr*, d'après IN, 43, désignerait des attaches latérales, par opposition aux *mandīʿiq* qui tiennent la cage du palanquin et en font le tour.

(27) Les mots « au vizir » sont ajoutés d'après IN qui suppose avec raison une lacune dans le texte de Maqrīzī ; cf. 447, 3.

(28) *Wa-huwa ill-umurd' min ward'ihim*. Ce passage n'est pas clair et il est possible que le texte ait été altéré. IN a compris que *huwa* se rapporte au mot *tarhīf* et a traduit : pour les émirs, (cet insigne) était porté derrière eux. Il semble cependant qu'il soit fait allusion à l'arrivée du vizir au palais califfen au jour de la procession, escorté par les émirs qui marchent devant lui. Voir plus loin, p. 448, 36.

Venaient ensuite, pour les émirs détenteurs de différents grades dans les fonctions, dont le premier était le Çâh'ib al-Bâb⁽²⁹⁾, qui était le plus important, cinq cannes et cinq litières.

(447) On envoyait au commandant en chef de l'armée (isfahsalâr⁽³⁰⁾ al-'asâkir) quatre cannes et quatre litières de plusieurs couleurs et aux émirs autres que ce dernier et le Çâh'ib al-Bâb, selon leur rang, chacun trois ou deux ou une litière et canne.

Ensuite, étaient apportés dix grands drapeaux (*bunûd*)⁽³¹⁾ du service particulier du calife (*al-khâçç*). de dahlîq brodé de diverses couleurs, fixés à des lances gainées de tubes, ayant à leur sommet des grenades et des croissants. En dehors de cela, il y avait d'autres *bunûd* de soie sur des lances sans revêtement, dont les sommets et les grenades (*ri'âsuhâ waramdînuhd*) étaient de cuivre doré (*mu'allâ bi'dh-dhahab*) et creux. Ces drapeaux étaient portés devant les émirs précédemment mentionnés, et au nombre de neuf, sept ou cinq⁽³²⁾.

(447,5) [Ensuite⁽³³⁾, on apportait pour une troupe qu'on

(29) Le Çâh'ib al-Bâb est une sorte de Grand Chambellan ; c'est un fonctionnaire de sabre qui vient en dignité immédiatement après le vizir, de sorte que sa fonction est appelée parfois le petit vizirat. Il a la direction de tous les chambellans ; il préside le tribunal des *matâlim* quand le vizir est un vizir de plume. Il joue le rôle d'introducteur lors de la cérémonie du salut au calife et en particulier d'introducteur des ambassadeurs avec son lieutenant le Nâ'ib : M, 388, 403 ; Q, 488. Voir plus loin son rôle dans la procession du Nouvel An.

(30) L'isfahsalâr (pour le mot, dérivé de sipâh sâlâr, voir Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, p. 370 et *Ei sous sâlâr*) est le troisième en dignité parmi les fonctionnaires de sabre : M, 403 ; Q, 483.

(31) *Band*, pl. *bunûd*, désigne selon IN un drapeau plus grand que le *liud'* ; cf. Jawâliq. *Mu'arrab*, 34 ; Ichtatsch, *op. cit.*, 248. La question des drapeaux dans l'Islam, de leur forme, de leur couleur et de leur emploi, est très complexe. Voir pour la période ancienne jusqu'aux Abbasides, l'article de M. Giers, *Sur la question des drapeaux arabes* dans *Zapiski Kollegii Vostokovédov*, V (1930), p. 342-365, avec une abondante bibliographie ; en particulier sur *liud'* et *rûpu*, p. 346 et suiv. Voir plus loin. — Sur le *dahlîq*, étoffe de lin brochée d'or et de soie, fabriquée en principe à Dahlîq en Basse-Egypte près de Tinnîs, voir M, 226, 20 sq ; Quatremère, *Mém. hist. et géogr.*, I, 310 ; A. v. Kremer, *Kulturgeschichte*... II, 289 ; *Ei sous Dahlîq* ; Çöll, *Akhûr ar-Rûd'*, trad. M. Canard, p. 55, n. 1.

(32) Le mot « cinq » a été ajouté d'après le ms utilisé par IN. Il y a d'ailleurs une lacune ici dans le texte de l'édition de M. Voir la note suivante.

(33) Le passage entre crochets, omis par M, est restitué d'après AM, IV, 81.

appelait les Sabarbariyya⁽³⁴⁾, des armes dont chacune avait une longueur de trois coudées et qui portaient à leur sommet une proéminence (*l'afa*, en métal, poli. Leur hampe, était du bois dont on fait les lances *qan'arriyya*⁽³⁵⁾, et pénétrait dans cette proéminence. Le tison de ces lances (*aybuhā*), était en fer arrondi du bas. Le porteur de cette arme la tenait dans la main droite et la faisait tourner d'un mouvement circulaire continu; il tenait de la main gauche une grande flèche de bois (*naw'achāba kabira*) qu'il brandissait. Le nombre de ces armes était de 60, portées par 60 hommes qui allaient à pied dans la procession et marchaient à droite et à gauche du cortège.

(447,7) On faisait venir ensuite un nombre de tambours (*naqqārd*) correspondant à vingt charges de mulets, chaque mulet portant trois de ces instruments semblables aux (corps des) timbales, mais sans timbales, et appelés *l'ubūl* (*mithl naqqārd al-kūsd bi-ghair kūsd yuqālu lahā l'ubūl*)⁽³⁶⁾. On les donnait à ceux qui en jouaient (*ḡunād'ulā*) qui marchaient dans le cortège deux par deux. Ces instruments rendaient un très beau son et ils constituaient un insigne caractéristique chez les Fatimides.

Ensuite, on apportait pour une troupe de volontaires qui ne recevaient ni ration ni solde (*jd'r wa-jardya*) et dont le nom-

(34) Il faut lire Sabarbariyya et non Sarbariyya (comme dans Q, 474, 16), d'après AM, 81. Ces soldats sont nommés ainsi d'après une sorte de lance à fer très long et large, *sabarbara*, mentionnée et décrite dans le texte de Cahen, 113; elle est dans ce texte d'une longueur de cinq coudées. Juythall dans l'édition de Leyde d'AM, II, 452, n. 6, avait interprété *scutorum portatores*, d'après une étymologie persane *aspar bar*. Mais on voit nettement qu'il ne s'agit pas de boucliers; cf. IX, 14, n. 6. Les armes en question seraient-elles celles dont on trouve une reproduction dans L. A. Mayer, *Saracenic Arms*,... fig. 12-13?

(35) Ce mot vient du grec *kontarion*, dim. de *kontar*, d'abord bois d'une lance, puis lance.

(36) Q, 476, a le même texte; AM dit simplement *mithl al-kārd naqqāru lahā l'ubūl*. Le texte de M et Q n'est pas très clair. Pourquoi cette dénomination de *l'ubūl* comme si le mot n'était pas courant en Égypte? — Les *naqqārd* et les *kārd* sont proprement des timbales, c'est-à-dire des demi-sphères de cuivre tendues de cuir d'un seul côté, tandis que les *l'ubūl* sont des cylindres tendus de cuir de chaque côté. Sur les tambours, cf. Quatremère, *Mongols*, 120, et comme insignes de souveraineté, Djémal Bey, *op. cit.*, 237 sq. G. U., p. LVII.

bre approchait d'une centaine, des boucliers de lamt' (37) très larges et des sabres à raison d'un bouclier et d'un sabre par homme. Ces hommes marchaient aussi à pied dans le cortège.

Tels étaient les objets qu'il appartenait au magasin des armes de fournir (38).

(447,11) Puis, l'intendant (*h'dimf*) du magasin de sellerie (39), qui était un des eunuques au turban passant sous le menton (*muh'annak*) (40), se rendait à ce magasin avec le surveillant qui y était préposé et était un des témoins notariaux (*min ach-chuhūd al-mu'addalīn*) (41), et il en faisait sortir, pour le service particulier du calife, les harnachements orfèvrés (42) destinés à la propre monture du calife et aux montures de son cortège tenues en main, soit 100 selles, dont 70 pour des chevaux de race (*h'içān*) et 30 pour des mulets. Tous ces harnachements étaient orfèvrés soit d'or et d'argent, soit d'or incrusté d'émail, soit d'argent incrusté d'émail (43). et les troussequins et les pommeaux des selles étaient de même

(37) Sur ces boucliers faits de la peau de l'antilope *lamt'* et qui sont blancs comme du papier, voir la copieuse note de G. Ferrand dans sa traduction du *Tuh'fat al-ubbāb*, JA, oct.-déc. 1925, p. 248. A noter que les Lamt'a, tribu sandhadja, tirent leur nom de cette sorte d'antilope et non le contraire. — Pour le mot *idr*, cf. Dozy, pour *Jardya*, M, 444, 14-15, 18, 32.

(38) Sur le magasin des armes (M, 417-8 ; Q, 477), cf. Quatremère, *Mémoires*... II, 378 ; IN, 48-52.

(39) *Khizānat as-sarāj*. Cf. M, 418, Q, 477 ; IN, p. 56 (résumé de M).

(40) Les eunuques jouent un grand rôle à la cour fatimite. Le terme par lequel ils sont désignés est *ustādih*, proprement maître. Sur ce mot, voir ÇÜLL, *Akhbār ar-Rūf'*, trad., p. 210-211. Ce sont les fonctionnaires du service privé du calife, de sa « maison ». Les plus élevés en dignité sont ceux qui se distinguent par la façon spéciale de porter le turban (*gudnawirāna 'amd'imahum 'ald ah'ndkihīm*, nous dit Q, 481). Voir sur eux, M, 385, 411, Q, 484. Certains d'entre eux sont émirs. Nâsir i Khurrau, 138, dit que les eunuques à la cour fatimite étaient au nombre de 30.000.

(41) Le surveillant (*muchārif*) est tel un *châhid mu'addaf* parce qu'il a une fonction de contrôle et qu'il est chargé d'apposer sur les choses le *khātm al-wal'* : cf. M, 418 et IN, 54. Mais il peut y avoir un *châhid*, sorte de comptable, assistant du *muchārif*, voir M, 420, 9, 13, 20 ; 421, 31 et Bahgat, *Les manufactures d'étoffes en Egypte au Moyen Âge*, Bulletin de l'Institut Egyptien, 1903, p. 354.

(42) AM, 82, 4 : *min ar-rikāb al-muh'allā*. Ce sont proprement des harnachements à ornements. Le texte de M a *al-murkubāt al-h'allā*.

(43) *Dihab munazzal fihī 'l-mud'... fihī 'a munazzala bil-mud'*. AM, 82, 6, n'a que la première expression. Sur l'émail, voir K. Hübner, *Das Email im Bericht über die Schätze der Fatimiden*, ZDMG, XIV (1936), 303 (Complément à l'article de Kahle).

façon. Certains de ces harnachements étaient incrustés de pierres précieuses de la plus grande valeur. Les chevaux avaient au cou des chaînes d'or et des colliers d'ambre. Parfois, la plupart de ces chevaux avaient aux pieds de devant et de derrière des bracelets plaqués d'or qui les entouraient. Le cuir des selles était remplacé par du brocart rouge ou jaune ou d'autre couleur, et du *siydl'ân* brodé de soie de diverses couleurs. Le prix de chaque monture et du harnachement qu'elle portait était de 1.000 dinars. Le vizir recevait à titre de distinction honorifique dix chevaux de ce genre pour monter lui-même, ses fils, ses frères et ceux de ses proches parents qui lui étaient chers. Ces harnachements étaient remis aux officiers des écuries auxquels on présentait en même temps les registres (*jarî'ât*) dans lesquels étaient inscrits ces harnachements avec leur signalement (*al'innâ*) porté à l'endroit où ils étaient inscrits ainsi que leur numéro (*al'ahâl*) ; le numéro de chaque harnachement était gravé sur lui, par exemple, premier, deuxième, troisième, etc., correspondant au numéro inscrit sur les registres. Chacun des harnachements était ainsi distingué des autres. Les officiers les remettaient aux palefreniers (*chadlâ'âtîn*) et ils restaient sous la responsabilité des officiers jusqu'à ce qu'ils fissent retour au magasin ; c'est à eux qu'il incombait de rembourser le prix de ce qui manquait ou de rapporter les harnachements dans leur intégrité.

(447,21) Ensuite, on faisait apporter aussi des magasins susdits, pour les fonctionnaires des ministères (*tarbât al-dawlatî'n*), hiérarchisés dans les fonctions, des harnachements de parade également, en rapport avec le rang de chacun, mais moins beaux que ceux dont il a été question précédemment, au nombre d'environ 300, sur des chevaux, des mules et des muets. Les officiers mentionnés plus haut en prenaient livraison de la même manière. Un chambellan était mandaté pour assister à la distribution à tel ou tel des fonctionnaires (*tarbât al-khalî'atî'n*), de sabre ou de plume. Chacun des palefreniers connaissait le fonctionnaire auquel il avait affaire (*tarbât al-khalî'atî'n*), et se présentait à lui au Caire ou à Mîsr la veille du jour de la procession. Les palefreniers recevaient pour chaque harnachement un salaire allant de un dinar à un demi-dinar ou un tiers de dinar.

Lorsque tout cela était terminé, et que les chameliers des écuries de chameaux (**) avaient reçu les housses des litières, un temps de repos était pris jusqu'au 28 dhû'l-h'ijja.

2° Les revues du 29 dhû'l-h'ijja.

a) La revue des montures.

(447,26) Au matin du 29 dhû'l-h'ijja, fin du mois suivant la doctrine fatimite (*'alâ ra'y al-qaum*, (**)) le calife se rendait à la Loge grillagée (*Chubbâk*) (**), pour y siéger afin de passer en revue ses montures particulières dont il a été question plus haut. Ce jour était dit jour de la revue des chevaux. Il faisait alors mander le vizir par le Porte-message (*Çâh'ib ar-risâla*) (**), qui était un des plus importants eunuques *mu'annak*, des plus éloquents, des plus intelligents et des plus instruits ; il partait pour convoquer le vizir, prenant une allure pressée, sur un cheval bon trotteur, pour obéir rapidement à l'ordre du calife, d'une manière qui contrastait avec celle de ses déplacements habituels. Une fois revenu, il se tenait debout devant le calife pour lui faire savoir qu'il avait mandé le vizir.

(447,31) Le calife sortait à cheval de l'endroit où il résidait dans le palais, — personne autre que lui ne circule à cheval à l'intérieur du palais (**), — et il descendait dans le Sidillâ (**)

(14) *Al-mundkhât*. Cf. Q, 479.

(15) Dans le *mad'hhab* fatimite, le début du mois est déterminé par le calcul astronomique (*h'isâb*) et non par la vue de la lune. C'est ainsi que l'obligation de ne commencer le jeûne qu'après qu'on a vu réellement la nouvelle lune ne joue que dans le cas où on ne peut obtenir une information correcte sur la date du début réel (astronomique) du mois. Le Prophète n'aurait prescrit cette manière de commencer le jeûne qu'à ceux qui vivent seuls ou sont en voyage, ou *lihâd lam yakun ma'a imâm* (An-Na'mân, *Da'im al-Islâm*, éd. Fysee, tome I (1951), p. 323). Cf. à ce sujet M, II, 342, 16, 342, 30, 340, 35 ; *Ithâh ou Kitâb al-Qud'ât* de Kindî, éd. Guest, p. 584 ; Ivanow, *A Creed of the Fatimids*, art. 50.

(16) Voir plus loin.

(17) M, 386, 38 ; 401, 28 (*h'adîth ar-risâla*) ; Q, 485, 409.

(18) Voir sur ce détail, qui a son analogue à Byzance, l'article précité sur le Cérémonial fatimite et le Cérémonial byzantin, p. 363 (M, 447, 31, 367, 1 ; IN, 57 *in fine*).

(19) La revue des montures a lieu sans doute dans une cour intérieure du palais près du Dîhlâ hâh al-Mulk, où était l'édifice dit Sidillâ. A ce que j'ai dit du *sidillâ* et du *chubbâk* dans l'article ci-dessus mentionné, p. 361 sq. J'ajouterais ceci : Les dictionnaires donnent du mot *sidillâ* la définition suivante : *as-sidillâ 'alâ fittâ mu'arrab wa-afsh*

qui était au Portique de la Porte de l'Empire (bi-Bilidiz Bâb al-Mulk), et dans lequel se trouvait la Loge grillagée, dérobée à la vue des gens, extérieurement, par un rideau. Du côté droit de la loge, se tenait l'Intendant du Palais 'Zimâm al-Qaer. du côté gauche, le Directeur du Trésor Public 'Qâh'ib Baït al-

bi-fârlâqqa al-dîllâh ka'annahu thalâth bayût fi baït kal-H'ârl bi-kummâln, c'est-à-dire, le mot *al-dîllâ*, de la forme *fiillâ*, est un mot étranger passé en arabe; sa forme primitive est *al-dîllâh* en persan, comme si l'on voulait dire trois chambrées en une, comme c'est le cas pour le H'ârl avec deux manches (*Lisân*, VIII, 255). Le mot viendrait donc de *al-dîlâh*, III, trois ours (cf. Lane, I, 1333-4). Ils donnent une définition analogue du mot *al-Sadlr*, désignant un palais d'époque sassanide, qui vient de *al-dîr* ou *al-dîlâh* ou *dîlâ* et qui signifie « dans lequel il y a trois coupoles ou trois voûtes entrant l'une dans l'autre, *fihi thalâth qibâb mutafâkhâla* », voir *Jawâliq. Mu'arrab*, XI, Yâqûl, III, 59, *Lisân*, VI, 20. Les mots *kal-H'ârl bi-kummâln* s'appliquent, comme l'a montré Herzfeld, *Geschichte der Stadt Samarra* (Die Ausgrabungen von Samarra, tome VI, Hambourg, 1918), p. 122, à une construction de Mutawakkil à Samarrâ, dont parle Mas'ûdî, *Prairies d'Or*, VII, 192, qui est composée d'un *siwâq* ou *iwân*, le mot *siwâq* étant souvent employé, dit-il, dans ce sens à cette époque) au centre, où se trouve la salle de réception du prince, et de deux ailes ou manches, l'une à droite pour le logement des Intimes et le magasin des vêtements, et l'autre à gauche pour la resserie des boissons. Mas'ûdî nous apprend que ce genre de construction est limité des anciens palais de H'îra et que c'est de là qu'il a tiré son nom de « al-H'ârl (autre forme de H'îrâ) à deux ailes ». C'est un édifice dont le plan est à l'image d'une armée rangée en bataille (*bi-sâ'ûd*) ou d'un vêtement avec deux manches (cf. Lane, *loc. cit.*, et Herzfeld). Herzfeld conteste l'étymologie donnée à *al-dîllâ* et dit que ce mot n'est pas autre chose que *adîllâ*, gradins, banquettes, tribune. Il est à remarquer que ce mot se trouve dans Muqaddasi, BGA, III, 316, appliqué au toit de la mosquée de Nîsâhûr (*saqfuh adîllâ qat zuwaïqah M'âdnah wa-saqfuh mi'jamâl*) et le mot, selon Herzfeld, désignerait ici une construction en bois et ne signifierait pas comme il est dit dans BGA, IV, 259; *tricaracatus*, de *tecto*. *Mu'jamâl* indique d'autre part que c'est un toit en dos d'âne ou se terminant en angle, par opposition au toit en coupole (cf. BGA, IV, 208). — D'après les définitions des lexicographes arabes, IN s'est représenté le *Sidîllâ* fatimite comme une construction fermée de trois côtés et ouverte du quatrième côté, où devait se trouver le *chubbâk*, sorte de loge grillagée, et il a situé approximativement cette loge au centre du palais entre la Porte de la Fête à l'est et la Porte du Fleuve (*Bâb al-Bah'r*) qui est une des portes de la façade ouest. J'ai pensé que le *sidîllâ* était un petit édifice dans lequel était placé un trône et l'on fait un rapprochement avec le trône à baldaquin avec balustrade le protégeant ou au cancel de la loge impériale à l'Hippodrome à Byzance. Il est difficile de se faire une idée exacte de la nature et de la grandeur de ce « *sidîllâ* où se trouvait le *chubbâk* ». Le plan de Havassy, dans son *Essai sur l'État et la topographie du Calife*, Mémoires de la Mission, Le Calife, 1887, vaut surtout pour l'enceinte extérieure du palais et ne donne aucun détail précis sur la disposition intérieure. Les définitions du mot *sidîllâ* ne nous éclaircissent pas davantage. On doit noter qu'il y a aussi un *chubbâk* au Grand *Iwân* (M, 462, 31 : revue des chevaux avant la Fête de Rupture du Jeûne) qui semble différer de celui-ci.

Mâh, qui étaient l'un et l'autre des eunuques *mith'annak* (50). Alors le vizir partait de son Hôtel précédé des émirs. Quand il était arrivé à la porte du palais, les émirs mettaient pied à terre tandis que lui restait à cheval, et il faisait son entrée ce jour-là par la Porte de la Fête (Bâb al-'Id) : il continuait à avancer ainsi jusqu'à la première porte des Longs Portiques (ad-Dahâllz at-'T'iwâh). Là, il mettait pied à terre et s'avancéait sous ces portiques entouré de sa suite, de ses pages (ghilmân), de ses compagnons et de ceux de ses fils et de ses proches parents qu'il voulait, et il arrivait à la Loge grillagée. Il trouvait au-dessous de cette loge un grand fauteuil, un des fauteuils de (51). Il s'y asseyait et ses pieds touchaient le sol. Une fois qu'il était installé dans son siège, les eunuques levaient le rideau chacun de son côté et le calife apparaissait assis sur un trône magnifique. Alors le vizir se levait, saluait le calife et par trois fois touchait la terre de la main en signe d'hommage (52). Ensuite, il recevait l'ordre de s'asseoir sur son siège. Il s'asseyait. Les récitateurs du Coran commençaient alors, avant toute chose, la récitation du Chron, disant des versets appropriés à la circonstance (53), pendant une demi-heure, puis les émirs saluaient le calife et on procédait aussitôt à la revue des chevaux et des mulets du service particulier dont il a été question plus haut. Ils étaient présentés les uns après les autres, conduits à la main par leurs palefreniers (*bi-aidi chaddâdihâ*) comme des mariées (54). Quand la revue

(50) Sur ces eunuques, voir M, 386, 411 ; Q, 484.

(51) Le texte a ici *min al-b.iq al-juyyid*. Un ms utilisé par IN porte *al-h'adid*. Le texte du ms Paris 1729, f° 314 v a la leçon *min karaat na-sikkîn al-h'adid*. Rien de cela n'est compréhensible d'autant plus que ces mots manquent dans Q et AM. Peut-être faut-il retenir *h'adid* et comparer avec G. D., p. 7, n. 6 et p. 25 où il s'agit de sièges de fer en Abyssinie. IN n'a pas traduit ces mots. Doit-on lire *balâq*, sorte de marbre ?

(52) *Yukhâdimu bi-yadîhî hâ 'T-urâfî*. Sur ce sens du verbe (rendre hommage), voir Duzy. Voir sur les formes de salutation et d'hommage l'article précité sur le cérémonial, p. 379 sq et sur cette cérémonie devant le *chubbâk* assez analogue à celle de la réception hiérophantique à la Qâ'at adh-dhahab, p. 409 sq. Voir aussi au-Ne'mân, *Khâb al-himma fi âdâb ut-tâ' al-â'imma*, éd. A. A. Fyace, Le Caire, s. d., ch. 8, p. 104 sq.

(53) Cf. *Cérémonial*, p. 414 et n. 5.

(54) Lors de la présentation des chevaux avant la Fête de la Nupture du Jeûne, qui a lieu devant le Grand Iwân, M, 452, 28 sq, les bêtes qui sont entrées par Bâb ad-Dallam (porte de la façade sud) sont amenées par les palefreniers qui les remettent aux *mustakhdimîn fi'r-rikâb* en turban (*bil-mandûf*) ; ceux-ci les font passer et repasser devant

était terminée, les récitateurs marquaient par une récitation le terme de la revue, les deux eunuques baissaient le rideau, le vizir s'avancait, entraît auprès du calife, lui baisait les mains et les pieds et le quittait pour retourner à son hôtel. Il montait à cheval à partir de l'endroit où il avait mis pied à terre, et les émirs, le précédant, les uns à pied, les autres à cheval, l'accompagnaient jusqu'à son hôtel pour prendre congé de lui et allaient jusqu'aux abords de cet endroit.

b) *La revue des vêtements et du matériel.*

(448,3) Le calife, après que s'étaient dispersés les assistants de la réunion précédente, faisait la prière du milieu du jour, puis il siégeait pour passer la revue des vêtements qu'il devait revêtir pour la fête du lendemain, c'est-à-dire du jour du commencement de l'année nouvelle. La revue avait lieu dans les magasins de la garde-robe particulière (*bi-klatzi'in al-kuawdt al-khadçç*). Le costume qu'il mettait ce jour-là était blanc sans ornements (*ghair muwachchah*). Il choisissait un turban (*mindll*)⁽⁵⁵⁾ particulier et un costume complet (*hadla*)⁽⁵⁶⁾. En ce qui concerne le turban, il était remis au « noueur du noble *tâj* » (*li-châdd al-tâj ach-charif*). On applique à ce *tâj* l'expression « enroulement de majesté » (*chardlat al-maqdr*)⁽⁵⁷⁾. Ce « noueur du noble *tâj* » était un des eunuques *muh'annak* et il jouissait d'une distinction particulière parce qu'il touchait ce qui est au sommet du *tâj* du calife. Il

l'iwân : les montures spéciales au parasol sont à part des autres, tenues en main par les *ustâdd* et les *mustakhdimân f'r-rikâb* qui les amènent jusqu'auprès du calife qui se tient dans le *chubbâk*. Toutes les fois que les bêtes de chacune des écuries sont présentées, le préposé à l'écurie (*mutamall al-ic'âb*) baise la terre, après quoi il s'en va et laisse la place au préposé d'une autre écurie et ainsi de suite. Il y a plus de 1.000 chevaux, non compris les mulets.

(55) Pour l'équivalence *mindll-amâna*, notée par IX, voir M, II, 1, 23 sq : *m'la mindll q'âl 'amâna kallhâ charâb mutamannâ mutamannâ 'alâ m'la charâb*. Je crois que *mindll* n'est pas un simple bandeau comme l'a pensé G. D., p. LXX.

(56) Sur la composition de la *hadla*, cf. M, 410, 16 sq. cf. 471, 8 sq. 18 sq.

(57) Le texte dit *wa-yughâlu luhu chardlat al-maqdr*, luhu se rapportant à *tâj*. Sur cette expression, voir *Cérémonial*, 390.

faisait cet enroulement (55) d'une manière extraordinaire que personne que lui ne connaissait, car il (enroulait le turban en lui donnant) la forme du myrobolan (*al-ihlilaja*) (56). Puis, on présentait au calife la Non-Pareille (*al-Yalina*) qui était une grosse pierre précieuse d'un prix inestimable. Elle était rangée dans une série d'autres pierres de moindre valeur qui l'entouraient (57) et était placée dans le Fer à cheval (*al-Hâfir*), ayant la forme d'un croissant de rubis sans pareil au monde. Elle était disposée sur un morceau d'étoffe de soie, de la plus belle façon, et c'était le « noueur du noble *tâj* » qui cousait légèrement, mais solidement, cette pièce de soie, et elle était au sommet du front du calife. On dit que le poids de la pierre précieuse était de sept dirhems et celui du *hâfir* de onze mithqâls. Autour de tout cela était une baguette d'émeraudes vert-de-mouche d'une valeur considérable (58).

(55) IX a montré que le *tâj* fatimite n'est pas une couronne comme l'a sans doute pensé G. D. LXV, et Björkman dans *El* sous turban l'a montré également ; ce n'est pas non plus un bandeau ou diadème, mais un turban enroulé autour d'une *châchija* de façon à former une coiffure assez volumineuse. Voir ce que j'ai dit dans *Cérémonial*, p. 390 sq. Le passage de M que j'ai cité p. 391, n. 3 où le mot *tâj* de Ibn H'ammâd est remplacé par *châchija* est aussi dans M, *Illiat al-h'unafâ'*, éd. de 1948, p. 189. Ajoutons qu'à la cérémonie de l'Ouverture du Canal où le calife a la même coiffure de parade, M emploie seulement le mot *mindil* ou *chaddat al-waqûr*, p. 471, 472, 475 ; en la même occasion, Nâsir, p. 141 ne parle que d'un turban ; de même Abû Çâlib', *Churches and Monasteries*, f° 24, à propos de la même cérémonie, dit : *sou-mantând al-Mustancir mutawawj bi-ainidil al-janhar*. Une comparaison détaillée entre le *tâj* des Abbasides, celui des Fatimides et la tiare des Sasanides, d'après les textes et les monuments figurés serait certainement instructive. Voir pour les Sasanides, J. Orbell et C. Trever, *Orfèvrerie sassanide*, *Academia*, Moscou-Leningrad, 1935 ; R. Pfister, *Un médaillon sassanide*, *BEO*, XII, 81 sq. ; pour les Fatimides, E. Pauty, *Les bois sculptés jusqu'à l'époque ayyoubide*, Le Caire, 1931 et G. Margolis, *Les figures d'hommes et de bêtes*, dans *Mélanges Maspéro*, III, 1935. Jusqu'à plus ample informé, je ne crois pas qu'on trouve chez les Fatimides l'équivalent véritable d'une couronne (qui cependant se voit sur plusieurs monnaies ou plats sassanides).

(56) C'est-à-dire de forme renflée et allongée. Voir *Cérémonial*, p. 391, n. 4. Le mot n'est pas dans Q, mais il est dans AM.

(57) *Tuntamu wa-h'awâthâ mâ dînahâ*, etc. Le verbe signifie être enfilé en parlant de perles, etc.

(58) Cf. *Cérémonial*, 390-391. J'ai comparé le *hâfir* à l'ornement en forme de demi-cercle qu'on voit sur les couronnes byzantines. On le voit également sur les tiaras sassanides ; cf. Pfister, *op. cit.*, pl. II et Orbell et Trever, pl. II, 13, 16, 18. Voir sur le *hâfir* et sur la méprise de Q, qui le met sur la tête du cheval du calife, IX, 66. Le *hâfir*, pris par Saladin, qui n'avait pas beaucoup de goût pour ce faste hérétique, en 567, disparaît ensuite, mais en 676/1179-80, le roi de Sicile

(448,10) Ensuite, on donnait l'ordre de monter le parasol (litt. attacher, *chawd*) qui était semblable au costume présenté devant le calife et dont l'étoffe était de même nature que celle de ce costume (*). Il était chez les Fatimides tenu en grande considération parce qu'il s'élevait au-dessus de la tête du calife. Il était composé de douze lés *schuzak* (**); la largeur de chaque lé au bas était d'un empan, sa longueur de trois coudées et un tiers, l'extrémité supérieure de chacun était très étroite de façon que tous ces lés *'an baina 'l-chawdzîq* pussent se réunir au sommet de la hampe (**), du parasol dans sa bordure circulaire. La hampe était une hampe de lance (*qanf'ariyya*), en bois de hêtre (**); gainé de tubes d'or; au dernier tube qui touchait (**), le sommet de la hampe, de son corps (***) se détachait et faisait saillie une sphère (un rebord sphérique?) dont la dimension était de la largeur d'un pouce. Les extrémités des lés étaient attachés à un anneau d'or

Guillaume II envoie à l'Almohade Abû Ya'qûb, entre autres cadeaux, un rubis *hâfir* (Doy, *The History of the Almohades...* by el-Marrekushi, Leyde, 1881, p. 182 et trad. Fagnon, Alger, 1893, p. 218-9. IN suppose que c'est le même *hâfir* qui a été acquis par les souverains de Sicile, on ne sait comment.

(62) Sur le parasol, voir IN, 67-9; *Cérémonial*, 389, n. 3. Il est déjà en usage chez les Abbasides. Chez les Fatimides, on le trouve dès l'Afrique du Nord à l'époque de Mu'izz. Voir Ibn H'ammâd (H'amâdo), p. 13-4; Ibn Hâni', *Diwân*, éd. Zâhid Aly, pièces n° 35, v. 27-32 et n° 41, v. 27-28. Des Fatimides, il est passé aux rois normands de Sicile à la suite d'un cadeau fatimite (Ibn H'amâdo). C'est peut-être par cette voie qu'il s'est introduit à Byzance où on le trouve au XIV^e siècle au dire d'Ibn Hât'ât'a, II, 421 (cf. peut-être aussi une indication du Ps.-Gedinus signalée par IN, 69). Pour les souverains musulmans autres que Abbasides et Fatimides, voir Quatremère, *Mongols* 208, *Mamlouks*, II/1, 280; v. Kremer, *Culturgeschichte*, II, 218; cf. Ibn Khaldûn, *Prolog.*, II, 53 (pour les Fatimides, II, 66); Ibn Hât'ât'a, III, 205; Q. IV, 7. On trouvera l'essentiel de la longue note d'IN dans G. D., p. xxx-xxxv avec les indications bibliographiques de IN, p. 68, relatives à l'usage du parasol comme insigne de souveraineté, ainsi qu'une traduction du passage de M. — Pour la correspondance entre le parasol et la tenue du calife, voir M., 415, 21; Q. 173, 10; IN, 62; *Cérémonial*, 401-2.

(63) Lecture de Q et AM contre *chaurak* de M.

(64) *Fi ra's 'adhdh*. Il faut sans doute lire *'amdd* comme dans Q et AM.

(65) *Zân*, mot persan. Cf. Gloss. Tabari sous *zân* où il est dit que l'arbre *zân* est le hêtre (hanc) ou, en Egypte et Afrique, le chêne (Doy). IN, 48, lui donne le sens de chêne. Kâhîr. 329: bois de tech? Kremer, *Beiträge*: bois dur. Cf. M., 417, 29 (*rimdh' ar-zân*).

(66) *Yaff*. Q III *thulhal*, aux deux tiers.

(67) *Mîn Jamhîf*. Ce mot est employé aussi plus loin, 448, 22, pour le corps de la lance (*ald Jam ar-rumh'ainf*).

auquel était laissé libre jeu⁽⁶⁸⁾ dans la tête de la lance qui était entaillée en encoche (*mufrūd'*). L'anneau se heurtant à cette sphère, le parasol était empêché de descendre le long de la hanpe susdite. Le parasol avait des côtes de bois de *khalanj*⁽⁶⁹⁾, de forme quadrangulaire, revêtues de feuilles d'or⁽⁷⁰⁾ et de même nombre que les lés; elles étaient légères de poids et avaient la même longueur que les lés; elles avaient des crochets minces et des anneaux qui tenaient l'un à l'autre⁽⁷¹⁾ et elles se fermaient et s'ouvraient à la manière des *chawkidt al-kirān* (des épines ou piquants de ?)⁽⁷²⁾. Le parasol avait une tête semblable à une grenade qui était elle-même surmontée d'une petite grenade, le tout en or incrusté de pierreries, dont l'éclat frappait les yeux. Il était orné d'un feston qui en faisait le tour quand il était ouvert (*bi-fath'ihā ?*),

(68) Dans tout ce passage où le texte de M est plus complet que celui de Q (qui décrit ces objets non à propos de la procession, mais dans le chapitre des insignes de souveraineté, 472-5) et celui de AM, mais avec des leçons parfois assez différentes, la description est peu claire et la traduction très incertaine. Le *wa-yutruku muftas'ān fī ra's ar-rumh'* est dans Q *fanzīlu (sans muftas'ān) fī ra's ar-rumh'*; AM a supprimé tout cela. IN a traduit: et (les extrémités) étaient assujetties sur le sommet de la hampe; G. D.: L'extrémité des bandes est serrée dans un cercle d'or et laisse un espace libre au sommet de la lance (hampe) qui est entaillée (?). La traduction espace libre implique la lecture *muftas'ān* comme substantif, ce qui est fort possible.

(69) Sur le *khalanj*, bois dont on fait des bâches (M, 417, 29), des plats (420, 13), etc., voir IN, 48, qui interprète par érabie d'après G. Jacob, *Wriche Handelsartikel...* 60-61 et *Die Waaren...* 10. Kahle, 343, à propos de M, 414 sq (*Khazā'in al-Jauhar*, etc.) donne le sens de bois veiné ou madré et, citant aussi G. Jacob, dit que le *khalanj* est sans doute le bouleau dont on fait les traits et que *Shah'mūd Qachgarī* l'explique par le turc *qalyūn (qajyn)*, bouleau. Il ajoute: Rêvènt dans l'article *Jaw'* de son *Livre des pierres précieuses* dit que ce mot s'emploie pour tout ce qui est rayé ou veiné, animaux, pierres, bois, qu'on en fait des tables (*muaw'idāf*) des coupes (*q'āb*) des vases pour boire (*mahd-rīb*). Il est possible et c'est aussi l'opinion de Meyerhof, que dans ce chapitre de M, il s'agisse d'objets importés des pays turcs. Sur le *khalanj*, cf. aussi *Lisān*, III, 76.

(70) Lire *warāq* au lieu de *warān*.

(71) Il est difficile de comprendre la disposition de ces crochets et anneaux.

(72) Selon IN et G. D., ce sont les crochets et anneaux qui se serrent et s'ouvrent comme les... Je pense, sans aucune conviction d'ailleurs, que *wa-hiya* se rapporte aux *al'id' min khachab al-khalanj*. Quant aux *chukādi al-kirān* que, sauf erreur, personne n'a encore interprétés, et pour lesquels G. D. a renoncé à indiquer toutes les suppositions qu'il a faites pour en venir à bout, je n'ai pas été plus heureux. Je me risquerai toutefois à suggérer une correction: *'alid' al-artiqat h'arakdi al-kirān*, à la manière des mouvements des soufflets.

de même étoffe que le parasol et dont la largeur était de plus d'un empan et demi. Au bas de la grenade était un col ou une séparation (74) de la dimension de trois doigts. Quand on avait fait pénétrer l'anneau d'or qui réunissait les extrémités des lés du parasol dans la tête de la hampe, on montait la grenade sur cet anneau (*rakkibat ar-rumma' alaihi*). Le parasol était enveloppé dans une housse (75), de *dabiqi* brodé d'or. Cette housse n'était enlevée que par le Porte-parasol quand on le lui remettait au début de la procession.

(448,20) Ensuite, on donnait l'ordre de nouer les deux « étendards de gloire » (*liwā'ni al-h'annaf*), particuliers au calife, à deux longues lances gainées de tubes semblables à ceux de la hampe du parasol qui allaient jusqu'à la limite de la moitié de la lance. Ils étaient de soie blanche brochée d'or ; ils n'étaient pas déployés, mais roulés sur le corps des deux lances. On les nouait pour être remis au moment de la sortie du parasol à deux émirs de l'entourage du calife qui avaient la charge de les porter.

(448,23) On apportait aussi 21 drapeaux *rdya* (76), (d'as-

(73) M, *fdell* ; AM, 'unuq ; Q, rien.

(74) M, 'arad' ; AM, 'arad'. IN, 27 a traduit par pièces, morceaux ; G. D. par fourreau. Le mot 'arad' se trouve à plusieurs reprises dans M avec le sens de pièce d'étoffe pour couvrir, housse, enveloppe, fourreau, ou pour attacher un paquet de vêtements, ou avec celui d'écharpe ou de ceinture, ou pour désigner une certaine pièce de vêtement. Ainsi, 413, 34-5, il est question de vêtements enveloppés *fi 'arad' ad-dabiqi* ou *fi-wal'ya* (pl. de wal'd') *harir*, ou *fi suwat'* (pl. de fal'a) *iskandarigga*, les trois mots ayant un sens voisin (cf. IN, 63). Dans l'énumération des vêtements composant le costume du calife, de sa femme, de son frère, on trouve, 418,20, 'arad' *mudhahhab*, 'arad' *lifafa* *fi-takht*, 410,26, 'arad' *khamsa dindir*, 'arad' *bi-rum al-takht*, 410,31, 'arad' *dabiqi* de même 411,2, cf. encore, 471, 16, 17, 21 ; dans ces exemples le mot désigne tantôt une pièce de vêtement qui peut être une écharpe, tantôt une housse ou enveloppe d'un paquet de vêtements (cf. IN, 108-8). Ailleurs, le mot s'applique à des sortes de housses ou couvercles en li-su pour couvrir des plats ou récipients, ainsi, 162, 16 et 172, 17. D'autres fois il désigne une sorte de ceinture ou écharpe, ainsi 173, 30 : *cibyan...jam'uhum...bi-manahil ar-chorab al-ni'allama usbi-usuf'ihim al-'arad' ad-dabiqi al-mag'ira*. Douy, II, 113 a noté 'arad' *igga* dans le sens de pièce de toile servant à fixer le turban, de même Kremer, *Beitrag*, II, 16-17. Ce dernier emploi se trouve aussi dans la *Strat Ja'far al-Fajil*, où le Mahdi 'Uhdudallih a 'alā ra'ih' mind' 'arad' *chat'dul* (voir la traduction que je donnerai de cette *Strat* dans *Beipéria*).

(75) Selon IN, p. 71, d'après la définition de Jauhar (cf. Freytag, *Selecta ex historia Halebi*, p. 262-3 et Hehatsch, *op. cit.*, 248-9) le *liwad'* est de plus petite dimension que la *rdya* et ceci est confirmé par l'équil-

pect) gracieux (*li'daf*), de soie brochée, de diverses teintes, et portant des inscriptions d'une couleur différente de celle du fond, dont le texte était « Secours de Dieu et Victoire proche » (76). Ils étaient fixés sur des lances bien droites avec des (hampes) de bambou de première qualité. La longueur de chacun de ces drapeaux était de deux coudées et leur largeur d'une coudée et demie ; chacun d'eux avait trois bandes brodées (*l'irizdt*) (77). Ils étaient remis à 21 cavaliers des « jeunes du service particulier » (*cibyân al-khâçç*) (78). Ils recevaient

valence turque donnée par Djevad Bey, *op. cit.*, p. 181, où *liud'* est rendu *hirdq* et *rdya* par *sandjaq*. Cf. aussi V. Schlechts-Veschehr, dans ZDMG, XI (1857), p. 548, d'après l'historien ture Waçf Efendi, *apud* Giers, *Les drapeaux chez les Arabes* (en russe), p. 352. Giers cite également Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*, III, 271, qui indique que pour le *liud'* on employait d'ordinaire un turban et pour la *rdya* un châle, considérablement plus grand. Mais d'autres auteurs pensent qu'il n'y avait aucune différence entre les deux ; de l'étude détaillée de Giers (voir p. 353), il ressort que, si à l'époque du Prophète les deux mots ont désigné des objets différents bien déterminés, à l'époque des documents historiques qui nous sont parvenus, cette différence s'était déjà aplatie. Des auteurs différents, parfois les mêmes auteurs d'après des sources différentes, parlent du même drapeau en l'appelant tantôt *liud'* tantôt *rdya*. Giers déclare, p. 355, que, à de rares exceptions près, les données à notre disposition aboutissent toutes à la constatation, à savoir que le *liud'* du Prophète était blanc et la *rdya* noire. A l'époque d'Abû Bekr, la *rdya* de Khâlid b. al-Walid (qui avait aussi un *liud'*) était blanche d'après Ya'qûbî, mais noire d'après Içkîlîhorî. A Ciffa, le drapeau d'Ali était une *rdya*, celui de Mu'âwiyâ un *liud'*. Voir Giers, 358-359. C'est à l'époque abbaside, dit-il, p. 362, que se rapporte vraisemblablement l'apparition au sommet des hampes des drapeaux de croissants, soleils, boules, losanges (ZDMG, XI, 548) et des inscriptions sur les drapeaux (par ex. Tabari, III, 1494, 2115, 2211 ; Xiskawalî, 394, 176, etc.). C'est à la même époque que le drapeau cesse d'être seulement un symbole de guerre et un insigne de commandement pour devenir le signe distinctif du pouvoir absolu (*Fakhrî*, tr. Amar, p. 37) et qu'on déploie un *liud'* non seulement au-dessus de la tête du calife, mais aussi des personnes de son entourage. C'est chez les Fatimides et les Mamelouks que le drapeau acquiert sa plus grande extension comme insigne (Giers, 363). — En Espagne, la *rdya* est un grand drapeau, celui de l'émir (Lévi-Provençal, *L'Esp. musulmane*, p. 140). Les drapeaux (*alsalya*) de Mu'izz sont mentionnés dans Ibn Hânî, pièce 35, vers 30.

(76) Coran, 81, 18.

(77) Sur le *l'irdz*, voir l'art. de RI ; cf. Karabacçk, *Susandçhidr*, 207 ; Ali Bey Dahgat, *Les manufactures... jassim* ; R. D. Serjeant, *Islamic Textiles...* ch. I, *The origin of the Tirdz-System* (Ars Islamica, IX, 1942, p. 80 sq).

(78) Sur les *Cibyân al-khâçç*, équivalents des *Khâççâkî* mamelouks, cf. Ibn Mayassar, p. 90 (ce sont des *awâid al-ajnad wal-umurd' ur'-abfd addaula*) ; M, 412, 16 sq ; Q, 481.

(en récompense) de l'annonce de l'heureux retour du calife sain et sauf la somme de vingt dinars (*).

(448,26) Puis on apportait deux lances dont les têtes étaient des croissants d'or massif, dans chacun desquels il y avait un lion de brocart rouge ou jaune, tenant, dans sa gueule un disque rond (*l'ara mustadira*, dans lequel entrait le vent de sorte qu'ils se gonflaient l'un et l'autre et que leur forme était ainsi mise en évidence (**). On les remettait à deux cavaliers des *cibyân al-kilâçç* ; ces deux lances étaient portées devant les drapeaux.

(448,28) Venait ensuite le sabre particulier qui était, à ce qu'on dit, fait d'un carreau de foudre tombé sur la terre, et dont les ornements (**), étaient d'or incrusté de pierres précieuses. Il était dans un étui lamé d'or et on n'en voyait que

(79) Sans doute en rapport avec la fin du verset coranique inscrit sur le drapeau : *wa-buechchir al-mu'minina*.

(80) Le texte n'est pas clair et a été compris différemment par IN. Au lieu de *rih'*, il lit *rûmh'* comme dans Q et il comprend *jam* dans le sens d'ouverture du croissant ; au lieu de *gustafih'ûni tet gustah'ûni* dans Q), il lit avec raison *gustafikhâni*, mais lui donne le sens de ils étaient élevés, soulevés, tenus. Il traduit : et dans la bouche (ouverture) du croissant était un cercle rond à travers lequel pénétrait la lance. Et on les tenait de façon que l'image sur eux fût visible. — Le mot *l'ara* désignant quelque chose de rond, par exemple aujourd'hui un tambour de basque (*taff*) est peut-être tel une sorte de boule et on aurait déjà affaire à ce qui devait devenir un symbole héraldique encore obscur d'ailleurs, au lion jouant avec une boule (cf. L. A. Mayer, *Saracenic Heraldry*). IN compare cette *l'ara* aux côdrats d'or (à l'intérieur desquels étaient 15 perles de la grosseur d'un œuf de pigeon) placés dans les croissants d'or qui pendaient de la *chaniyya* (ouverture de la *Ka'ba*) de Mu'izz, côdrats qui étaient à jour, en Sîgriane. Cf. *Quatre-mère, Vie du khalîfa-Mu'izz*, JA, 2^e série, III, 1827, p. 172-3 ; SI, 385 ; SI, *Illûât al-h'unafâ*, éd. du Caire, p. 153. On a vu plus haut SI, 446, 30, les grenades d'argent doré placées au sommet des *qarab fid'da*. — Les figures de lion et de croissant sont déjà anciennes dans l'islam (on sait que cette dernière n'a rien de proprement islamique) ; voir Yacoub Artin Pachâ, *Contribution à l'étude du blason en Orient*, Londres, 1902, p. 59-76 et 129-169. Selon Ibn al-Faqîh, HGA, V, 20, le calife 'Omur aurait envoyé à la Mekke deux grands croissants. — On trouvera également de nombreux renseignements sur les représentations de lion, de croissant et d'autres animaux et objets dans L. A. Mayer, *Saracenic Heraldry*, voir à l'index. — D'autre part, sur les lances portant à leur sommet un cercle, symbole du soleil et de la souveraineté, IN renvoie à F. Sarre, *Die altorientalischen Feldzeichen... Beiträge zur alten Geschichte*, III/3 (1903), p. 322 sq. pour l'époque assyrienne.

(81) Il faut lire *h'ilya*, ornements du sabre, en particulier à la poignée (*Schwarzlose*, 206) et non *fulba*.

l'extrémité⁽⁸²⁾. Il devait être remis à son porteur qui était un émir considérable, un des plus importants dignitaires, le plus grand des porteurs d'insignes.

(448,30) Puis on apportait la lance, lance fine, dans un étui (*ghildf*) orné de rangs de perles. Sa pointe était courte et avait un ornement d'or. En même temps on apportait un bouclier à larges bosselles d'or, remontant à H'ainza b. 'Abd al-Mut't'alib, recouvert d'une housse de soie ; on le remettait à son porteur, qui était un émir distingué ; la fonction et son titulaire étaient chez les Fatimides considérables⁽⁸³⁾.

(448,32) Ensuite, on informait le peuple du chemin que suivrait le cortège. Il suivait toujours un des deux itinéraires suivants sans s'en écarter : le grand itinéraire, qui partait de la Porte du Palais pour aller à la Porte de la Victoire (Bâb an-Naçr), en passant par le bassin de 'Izz al-Mulk Nabâ et ad mosquée⁽⁸⁴⁾ qui était à cet endroit — et c'était le point le plus éloigné —, tournait de là vers la gauche pour gagner la Porte des Conquêtes (Bâb al-Futûh'), et revenait au Palais ; le petit itinéraire, qui, une fois le cortège sorti de Bâb an-Naçr, passait le long des remparts et revenait par Bâb al-Futûh' au Palais. On faisait savoir au peuple quelle serait la voie suivie, et les habitants se portaient sur cet itinéraire quand le calife sortait, et il n'y avait aucun changement dans la procession, aucun trouble, ni aucune interruption.

(82) *Pl kharrîka marqûma b'dh-dhahab id yathara illâ ra'suhu*. Sur la croyance à cette origine pour un sabre, cf. Kremer, *Culturgeschichte*, II, 284, n. 3.

(83) Il s'agit ici sans doute de la lance appelée *ar-rumh' ach-charif* dans M, 412, 13, qui est portée derrière le cortège et par le même personnage que le bouclier mu'izzite, comme il est dit également 460, 5. Il semblerait donc qu'on doit identifier le bouclier mu'izzite et le bouclier de H'amza. Dans Q, 508, vient, après les tambours, cymbales et flûtes qui sont derrière le vizir, « le porteur de la lance dont il a été question plus haut (c'est-à-dire 473, 1 ; cf. 483, p.u) et du bouclier attribué à H'amza ». Dans M, 412, 14, il est question en outre de deux lances mu'izzites, apportées par Mu'izz du Magrib, qui sont d'ailleurs comme la première, des épieux et non des lances arabes (*khichî*, pl. *khuchûr*), et qui sont portées en avant du cortège. Mais on ne les retrouve pas dans la description de la procession. Cf. IN, 84. — C'est peut-être de ce bouclier qu'il est question plus loin sous le nom de bouclier rouge.

(84) Selon IN, p. 77, ce serait peut-être le Masjid Tabr appelé ainsi du nom d'un officier ikhchidite, cf. M, II, 413, et dit aussi Masjid al-E'r ou al-Tbn ; cf. Navasse, I, 417. IN suppose que le passage par cet endroit s'explique par le fait que l'Alide Ibrahim b. 'Abdallah b. H'asan b. H'usain b. 'Ali était enterré là.

3° La procession elle-même.

a) *Rassemblement des dignitaires.*

(448,30) Au matin du jour de la procession, les dignitaires (*arbab ar-rutab*) et personnages distingués parmi les fonctionnaires de plume et de sabre du Caire et de Misyra s'assemblaient⁽⁸⁵⁾ sur la Place d'Entre-les-Deux-Châteaux, qui était un vaste espace libre, vide de toutes les constructions qui y sont aujourd'hui et pouvant contenir la foule, pour attendre le calife. Les émirs se rendaient de bonne heure auprès du vizir en son hôtel. Le vizir partait à cheval pour le Palais, sans être convoqué, parce que cela faisait partie de son service obligatoire auprès du calife. Il était précédé des insignes dont il a été question plus haut, et les émirs marchaient devant lui, à cheval et à pied. En avant de lui, étaient ses fils et ses frères. Chacun d'eux portait la pointe du turban pendante, sans que le turban passât sous le menton (*kullun minhum murkha al-dhu'aba bi-lâ l'ana*)⁽⁸⁶⁾. Le vizir lui-même était en grande tenue⁽⁸⁷⁾ avec vêtements de prix et turban (*minfil*) passant sous le menton, ceint du sabre doré.

b) *Arrivée du vizir au palais.*

(440,2) Quand le vizir arrivait au Palais, ses gens mettaient pied à terre avant lui dans un endroit spécial où n'avaient pas accès les émirs. Lui-même entrait à cheval, par la Porte du Palais, à l'exclusion des personnes présentes, dans le Portique appelé Portique de la Colonne (Dihliz al-'amûd)⁽⁸⁸⁾. Là, il

(85) AM dit : se mettaient en rangs.

(86) Voir plus loin, n. 94.

(87) *Pi ubbaha 'aifm*. Cf. à ce sujet IN, 78-79 et M, 439, 33 sq. Ibn al-'Uwair, 440, 1 sq. rapporte que les vizirs fatimides se coiffaient de turbans *al-baqiyu* très hauts avec passage en écharpe sous le menton et qu'ils se distinguaient par des tuniques *durr'a* (fendues par devant jusqu'à la hauteur du cœur, courtes selon M, mais longues selon Nâsir, 140-141) munies de boutons et de garnets d'or filigrané (*dhahab mughhub*) ; cf. 140, 27 sur le vêtement d'honneur du vizir Isâir al-Jamâl, et 471, 24 sq. sur le costume de vizir lors de la procession de l'Ouverture du Canal. Cf. aussi *Cérémonial*, p. 394-5.

(88) Le Dihliz al-'amûd est le même que les « Longs Portiques » de 447, 34. Le cérémonial de l'arrivée du vizir au palais le matin du Jour de l'An est le même que celui de la veille pour la revue des chevaux. Cf. 386, 8 sq.

descendait de cheval sur une banquette (*maçl'aba*) disposée là, et, parcourant à pied le reste du Portique, il arrivait à la Salle d'Or (*Qâ'at adh-Dhahab*). Il entra dans le Cabinet du Vizirat (*Maqt'a' al-Wizâra*)⁽⁸⁹⁾ avec ses fils, ses frères et les principaux personnages de son entourage. Les émirs s'asseyaient dans la Salle d'Or sur des estrades (*dikak*) préparées pour cela, recouvertes en été de nattes de Sâman et en hiver de tapis de Jahram⁽⁹⁰⁾ à dessins en relief (*mal'fûra*).

c) Préparation de la sortie du calife.

(419,5) Lorsque la monture destinée à la chevauchée du calife avait été amenée et rangée près du siège dont le calife se servait pour monter à cheval⁽⁹¹⁾ à la Porte de la Salle d'audience (*Bâb al-Majlis*), on apportait le Parasol qui était remis à son porteur ; ce dernier enlevait (la gaine) dans laquelle il était enveloppé sans être plié, il le prenait avec l'aide de quatre Slaves attachés au service du parasol, puis il le fichait dans un instrument de fer fait en forme de corne⁽⁹²⁾ et fixé fortement et solidement à son étrier droit ; il en tenait la hampe à l'aide d'un crochet⁽⁹³⁾ placé au-dessus de sa main et le parasol se maintenait droit et immobile, sans jamais à ce qu'on dit être ébranlé par un vent violent.

(449,9) Ensuite, on apportait le sabre qu'on remettait à son porteur et, une fois qu'il l'avait reçu, il laissait tomber la pointe de son turban pendant tout le temps qu'il le portait⁽⁹⁴⁾.

Puis, on apportait l'écrivoire qui était remis à son porteur, un des eunuques *maḥ'ammak*. Pour (l'écrivoire) des vizirs, ces derniers le donnaient à porter à des témoins notariaux (*li-qaum*

(89) Il est difficile de fixer son emplacement ; cf. Ravalase, I, 461 et *Cérémonial*, 409, IN, 81.

(90) Sâman : Dozy, I, 622, BGA, IV, 267 (ces nattes étaient faites principalement en Palestine) ; Jahram : près de Chîrâz, BGA, IV, 209.

(91) Sur cet usage persan, cf. *Cérémonial*, p. 363, n. 2. Le récit, pour légendaire qu'il soit, de Châhpûr se servant de l'empereur Valérien comme marchepied pour monter à cheval, en est une illustration. IN pense que ce *kural* est la même chose que la *maçl'aba* mentionnée plus haut, ce que je ne crois pas.

(92) M n'a pas le mot obscur de Q, *al-muçl'ah'ab* (AM *muçl'ak'hab*) se rapportant à « corne ».

(93) *Bî-Nâjiz*.

(94) Cf. *Cérémonial*, p. 382.

min arch-chahid al-mu'awhidin)⁽⁹⁵⁾. L'écrtoire du calife était une des merveilles de l'époque ; le corps même en était d'or et son ornementation de corail ; il était enveloppé dans une pièce de lin fin (*charb*), blanc broché d'or. Un poète, s'adressant au calife à l'époque duquel avait été faite cette ornementation de corail, — et c'est la plus extraordinaire mention qui en ait été faite en deux vers — a dit :

(449,14) Le fer a été amolli pour David⁽⁹⁶⁾, pour lui faire honneur et il a pu en faire des cottes de mailles comme il a voulu,

Et le corail a été amolli pour vous quoiqu'il soit une pierre dure et qu'il soit difficile d'arriver à le couper.

Puis, le vizir sortait avec sa suite de son cabinet, les émirs se joignaient à lui et (tous) se tenaient à côté de la monture du calife (lire *dabba* et non *râya*).

d) La sortie du calife.

(449,16) Alors le maître de la salle d'audience (*Çâh'ib al-majlis*) levait le rideau⁽⁹⁷⁾ et les gens qui étaient auprès du calife attachés à son service sortaient. A leur suite s'avancait le calife lui-même dans la tenue déjà décrite plus haut à propos de son costume, c'est-à-dire revêtu des vêtements qui avaient été passés en revue, coiffé du turban qui supportait au haut du front la *Yulma* et qui passait sous le menton avec la pointe tombant du côté gauche (*wa-huwa mith'annak mur-kid adh-dhu'dba miminâ yali jânbahu al-aisar*), ceint du sabre maghrébin, tenant à la main le sceptre de la souveraineté (*gal'ib al-mulk*)⁽⁹⁸⁾, long d'un cinquant et demi, en bois revêtu d'or incrusté de perles et de pierres précieuses. Des gens désai-

(95) Sur le Porte-écritoire, cf. Q. 485 et *Cérémonial*, 276, 299. Pour l'écritoire du vizir, cf. M, 410, 5.

(96) Sur la croyance selon laquelle Dieu a donné ce pouvoir à David, cf. Schwarzhose, 231, et sur ces vers, voir Fleischer, *Kleine Schriften*, II/1, p. 161. Cf. aussi Fraenkel, *Premlingüter*, 242.

(97) Cf. *Cérémonial*, 398, 409 sq.

(98) L'épithète du sabre (*mughribî*) pourrait être lue 'arabî. Sur le sceptre et les autres insignes de souveraineté, voir IX, 83 sq et *Cérémonial*, 388 sq.

gués à cet effet saluaient le vizir, sa famille et les émiris qui venaient après eux (99).

(449,20) Puis les émiris sortaient les uns après les autres (du palais), le vizir sortait après les émiris, montait à cheval et s'arrêtait devant la Porte du Palais dans sa tenue (décrite plus haut). Le calife sortait ensuite (100), entouré des eunuques, sa monture marchant sur des tapis étendus à terre, par crainte d'une glissade sur le marbre. Lorsqu'il approchait de la porte et qu'apparaissait son visage, un homme sonnait d'une trompette fine (*ta'if*) en or, à l'extrémité recourbée, appelée la Maghrébine (101), qui donnait un son merveilleux différent de celui des autres trompettes. Quand on l'entendait, les trompettes sonnaient dans le cortège, on déployait le parasol, le calife s'avancait hors de la porte et restait immobile un court espace de temps, le temps que les eunuques *muh'annak* et autres personnages qui étaient dans la Salle d'Or pour le service du calife fussent montés à cheval (à leur tour).

(449,25) Puis le calife se mettait en mouvement : à sa gauche se tenait le Porte-parasol qui apportait tout son soin à ce que l'ombre du parasol restât sur le calife. Celui-ci était d'autre part entouré par les commandants des « jeunes de l'étrier », dont deux se tenaient à la bride, deux (à la hauteur) du cou de la monture, de chaque côté, et deux à l'étrier, celui de droite étant le commandant des commandants et en même temps porteur du fouet (102) qu'il remettait au calife et recevait de lui : c'est lui qui, pendant toute la durée de la procession faisait exécuter les ordres et les défenses du calife.

e) La marche du cortège.

(449,28) Le cortège avançait au commandement (*bil-h'alhh*). D'abord venaient les substituts des émiris (*furū' al-umarā'*) et leurs fils, puis, successivement, des groupes mêlés de soldats

(99) Q, 506 : le vizir, puis le cadī après eux deux.

(100) M oublie de préciser que le calife est monté à cheval : Q, 506, 1-2.

(101) *Al-gharbiyya* ; Q, *al-ghariba*, l'étrangère, ou l'extraordinaire. Sur les trompettes, voir M, 471, 25, Q, 506 ; IN, 85. Le *Gharbiyya* est mentionnée aussi M, 453, 25, 473, 35.

(102) Cf. Nâcir, 141.

d'élite, les émiri à cannes d'argent, les émiri à colliers, les eunuques *muh'annak*, les porteurs des deux étendards de gloire, de chaque côté du calife, le porteur de l'écrin qui le tenait entre le pommeau de sa selle et lui, le porteur du sabre (*caulien*), ces deux derniers étant du côté gauche. Chacun de ceux qui viennent d'être nommés était entouré d'un groupe de dix à vingt de ses compagnons. Du côté droit, le calife était gardé, après les eunuques *muh'annak*, par les gens du vizir dont il a été question plus haut.

(449,32) Le calife venait ensuite, entouré par les « jeunes de l'étrier » dont il a été dit plus haut que les armes avaient été distribuées entre eux, et qui étaient plus de 1.000. Ils avaient des turbans étagés (*l'abuyiqqa*), étaient vêtus du sabre et avaient la taille ceinturée du *minfil* (écharpe). Ils portaient à la main les armes dégainées (*muclhâr*). Ils étaient de chaque côté du calife, comme deux ailes étendues entre lesquelles s'étendait un espace vide pour la face du cheval (*farja li-wajh al-faras*), où il n'y avait personne ; près de la tête du cheval, se tenaient deux Slaves portant les deux chasse-mouches⁽¹⁰³⁾ dressés comme deux palmiers pour écarter tout oiseau ou autre volatile qui pourrait venir se poser. Le calife avançait lentement et posément.

(449,35) Tout au long du cortège, de la tête à la queue, allait et venait le préfet du Caire pour faire dégager la route et avancer les cavaliers. Quand il revenait (de la tête du cortège), il rencontrait l'isfahsalâr qui allait et venait de la même manière pour presser le mouvement des troupes (*li-h'alith al-adjnâl fi l-h'araka*) et pour réprimander la foule qui s'entassait et se mettait en travers du chemin. Quand il (l'isfahsalâr) revenait, il rencontrait de même le Maître de la Porte (*Çâh'ib al-Bâb*)⁽¹⁰⁴⁾, qui passait le long de la troupe du calife (*fi sunrat al-khalifa*) allant à la rencontre de l'isfahsalâr et revenant, pour régler l'ordre du cortège et surveiller la

(103) Ces éventails sont parmi les insignes de souveraineté, cf. Q, 474, M, 473, 16-17. L'éventail chasse-mouches est déjà mentionné dans le *Strat Is'far* ; voir *Hesperis*, à paraître. C'est le *stabellum*, déjà insigne de souveraineté chez les Egyptiens, Assyriens, Perses. (Voir *Diet. des Antiquités*, s. v.).

(104) Sur ces personnages, cf. M, 403 et Q, 483-4. Cf. *Cérémonial*, 309.

route suivie par le calife. Chacun d'eux avait à la main un casse-tête (*dabbûs*) et montait la meilleure et la plus rapide de ses montures.

Tel était l'ordre pour ceux qui étaient en avant du cortège.

(450,1) Derrière la monture du calife, marchait un groupe de « jeunes de l'étrier » pour garder le calife par derrière ; puis venaient dix hommes portant des sabres dans des fourreaux de brocart rouge ou jaune avec des bouppes épaisses (*charîrib ghazra*) ; ces sabres étaient appelés « les sabres du sang » et étaient destinés aux exécutions capitales. Après eux marchaient les « jeunes des petites armes », porteurs des lances *suranjyyûl* dont il a été question précédemment au début (105). Puis venait le vizir, en grande tenue (106) : à son étrier, marchait un groupe d'hommes de sa suite appelés les « jeunes des cottes de mailles », qui étaient parmi les soldats les plus vigoureux et qu'il avait choisis pour lui, au nombre de 500 environ, de chaque côté de lui. En avant de lui, il y avait un léger espace vide, de moins d'importance que celui qui s'étendait devant le calife, et il semblait être soucieux de garder le calife et s'efforcer de ne pas le perdre de vue (107). Derrière lui venaient les tambours, les cymbales et les flûtes en si grand nombre que leur musique faisait un bruit de tonnerre (litl. leur son et leur bruit faisait tonner la terre).

(450,5) Ensuite, venaient : le porteur de la lance dont il a été question plus haut avec son bouclier rouge (108), puis des détachements de fantassins, Raîh'anites et Juyûchites, que précédaient des Maçmûda, puis des Francs, puis des Wazî-

(105) Il est probable qu'il s'agit des « petites armes » mentionnées 446, 28 ; ailleurs 473, 33, le mot *al-suranjyyûl* voisine avec les *çamûcim*, *lutûl*, *dabbûs*.

(106) Au lieu de *fi halba*, il faut lire *fi hal'a* et ajouter *'alîma*, cf. Q. 507, 18-19.

(107) IN comprend que le vizir s'efforce de ne pas être perdu de vue par le calife, pour la *burûk* (cf. 446, 10 pour les commerçants sur la voie de la procession). Ce sens est possible. M. *'alâ wafz*. AM, *'alâ quafz*.

(108) Il est possible qu'il s'agisse d'un bouclier rouge (cf. IN, 87 qui mentionne un pareil bouclier dans l'ancienne Russie), mais je crois qu'il faut lire au lieu de *son-laraqatuhu H'amra*, *wa daraqatu H'amza* le bouclier de H'amza, car Q. 508, 1 a à cet endroit : *wa'd-daraq al-nunsûba ilâ H'amza*.

rites, régiment après régiment, en nombre considérable, — ils sont maintenant de plus de 4.000 hommes, ils étaient alors le double —. Venaient ensuite les porteurs de drapeaux (*régâl*) et les porteurs des insignes des deux lions. Puis venaient les escadrons de la cavalerie *'awâfif al-'awâkif*, 'Amirites, Grands H'ujarites, H'âfizites, Petits H'ujarites, ensuite les Turcs enrôlés par faveur *'muçlanawân*, puis les Dailamites, puis les Kurdes, puis les Ghuzz *naçlanawân*. Ces cavaliers étaient précédés d'un nombre considérable d'hommes de pied porteurs d'arc à main et à pied, hommes qui étaient destinés à la flotte (*wa-hum 'naçlablâna lil-'awâ'il*). Les cavaliers mentionnés étaient au nombre de plus de 3.000. Et tout cela ne constituait qu'une partie de l'armée (109).

4° Le retour de la procession.

a) Dislocation du cortège et rentrée du calife au palais.

(450,11) Quand le cortège était arrivé à l'endroit fixé, il revenait en arrière, entraît par la Porte des Conquêtes, et après le retour s'arrêtait sur la Place d'Entre-les-Deux-Châteaux comme avant le départ. Quand le calife était arrivé à la Mosquée cathédrale al-Aqmar (110), à (la rue) des Qammâh'in

(109) IN corrige *ar-Rikâbîyya* du texte (qui serait possible : *al-bûn ar-rikâb*) en *ar-Râh'âniyya*, nom d'un régiment noir qui existait déjà à l'époque de H'âkim ; voir Ibn Muyassar, 76, 88 ; Ibn al-Qalânî, 242, 368, 370 ; Nâcir, 138 ; M, II, 1, 21. Sur les corps de troupes mentionnés dans ce passage et qui tirent leurs noms de califes, vâlis ou officiers fatimides, ou de leur race, ou comme les H'ujariyya du nom de leur casernement près de Hâh an-Naçr (*al-h'ujar*, M, 142-144, Q, 181), voir Nâcir, 138, Q, 482, M, 401, 16, Havalâc, I, 423-426. Les *Waziriyya* remontent au vâli Ibn Killîs, les *Jayûchiyya* à Badr al-Jumâhî, *naçr al-jayûch*. La mention des 'Amirites et des H'âfizites (Amir, 495-525, H'âfiz, 525-544) sert à dater la description puisqu'elle fait état d'un régiment créé après 525. Après *al-h'ujariyya aq-elghûr*, le mot *al-muçallîn* (transportés) est obscur. Les Turcs ou Ghuzz des Ghuzz ne sont pas tel des Kurdes *muçlanawân* sont les descendants des Turcs venus en même temps que les Dailamites avec Aspâkin (Asfâkin). Le calife al-'Azîz les prit à son service et fut très généreux avec eux (*al-'awâ'ahu ma-man ma'âhu ma-al-'anânu ihâhîs* d'où le nom qui indique qu'ils furent l'objet des faveurs du calife ; M, II, 8-10. Sur la flotte fatimide, voir M, 180, II, 193 sq. Q, 426.

(110) Dans AM, 90, II, il y a *ilâ ma'â'fi Jam'at-al-Aqmar al-'ana*. Ce dernier mot n'est pas dans M, ni Q. IN, 18 a pensé que cet élément la trace d'un cérémonial se déroulant déjà de cette façon avant la construction de cette mosquée en 519. Mais je crois plus vraisemblable d'admettre que *al-'ana* répond au *al-paunu* de M et que AM a passé les mots intermédiaires, d'autant plus facilement que M s'est trompé car

(Marchands de blé) actuels, il s'arrêtait avec sa suite dans le cortège, et le cortège se séparait pour le vizir. Celui-ci se mettait en mouvement rapidement pour précéder le calife, afin d'entrer au Palais avant lui. En passant devant le calife, il le saluait en baissant ostensiblement la tête⁽¹¹⁾, et le calife répondait à son salut par un léger signe, ce qui était la plus grande faveur que pût témoigner le calife et qui n'était accordée qu'au vizir de sabre. Le vizir précédait le calife jusqu'à l'entrée du Palais, allant à cheval, selon son habitude, jusqu'à l'endroit qui lui était propre (c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où il lui était permis d'aller sans descendre de cheval), tandis que les émirs étaient descendus de cheval avant lui, car ils étaient parmi les premiers du cortège. Lorsque le calife était arrivé à la porte du Palais et entré, le vizir mettait pied à terre. Les eunuques *muh'annak* entraient avant le calife et l'entouraient, tandis que le vizir se tenait face au cheval du calife à l'endroit où celui-ci mettait pied à terre sur le siège qui lui avait servi à monter à cheval. Le calife entraît ensuite dans ses appartements après que les personnages ci-dessus désignés lui avaient rendu hommage (*ba'da khidmati 'l-madhkûrin lahu*).

b) Départ du vizir.

(450,18) Alors le vizir sortait, montait à cheval à l'endroit où il avait l'habitude de le faire et partait, précédé des émirs et entouré de ses proches qui montaient à cheval à l'endroit qui leur était assigné, et l'accompagnaient jusqu'à son hôtel. Il y entraît et mettait pied à terre aussi à un endroit qui lui était propre sur son siège ; la compagnie lui rendait hommage en prenant congé de lui (*takhdimuhu bil-wadd'*), et les gens se dispersaient pour rentrer chez eux.

(450,20) Là, ils trouvaient qu'on leur avait apporté les cadeaux du premier de l'an (*al-ghurra*) qui consistaient en ceci : dans la dernière décade du mois de dhulh'ijja, le calife ordonnait que l'on frappât à l'Hôtel de la Monnaie au millésime

la rue des Qammâh'in n'est pas du tout à cet endroit. (Voir sur le Darb al-Qammâh'in, M. II, 40). Sur la mosquée, cf. M. II, 290, Havoisac, I, 38 sq. H'asan Ibrahim H'asan, *Al-Fal'imiqûn fi-Mîçr*, p. 129, Haute-œur et Wîet, *Mosquées du Calire*, p. 216 sq. et le plan de EI.

(11) Sur le salut du vizir, cf. *Cérémonial*, 382. Lire *ja-yamurrû bil-khattja*.

de l'année au premier jour de laquelle avait lieu la procession, une grande quantité de *rubâi* et de dirhems ronds *muyasqala* (112). On apportait au vizir 360 dinars, 360 *rubâi* et 360 *qirât*, à ses fils et à ses frères, 50 pièces de chaque sorte, aux dignitaires parmi les fonctionnaires de plume et de sabre, de 10 dinars, 10 *rubâi* et 10 *qirât* à 1 dinar, 1 *rubâi* et 1 *qirât* chacun. Ils recevaient cela comme une sorte de bénédiction de la part du calife. Le montant de la *gharra* que le calife faisait la faveur de distribuer au premier jour de l'an dont il a été question, en dinars, *rubâi* et *qirât*, approchait de 3.000 dinars. Mais Dieu le Très-Haut le sait mieux que tout autre.

[Ajouté à la correction. Note 11 : le ms. Paris, HN 1716, f° 242 r, après *makdn as-suyûf al-muh'addaha* (qu'on lit aussi *m. jal. ha*), ajoute : *li-gulrihim*. Note 51 : le même ms., f° 243 v porte simplement : *min kardai al-h'addâ*, le ms. 1734, f° 427 v : *min kardai al-muslimin al-h'addâ*. Pour les autres passages obscurs, ces mss. n'ont apporté aucun éclaircissement.]

(112) Cf. Sauvare, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique*... (extr. de JA), 1882, p. 230-231.

DESCRIPTION D'UN AL-MA'MÛN

(445,38) Quand arriva le premier jour de l'an 517, les employés préposés aux magasins et aux coffres des dépenses (1) s'empressèrent d'apporter la monnaie d'or et d'argent de la frappe de l'année nouvelle qui allait être présentée au calife et celui-ci assigna des sommes déterminées à chacun des membres de son entourage particulier, à ses frères, ses femmes, ses proches, aux maîtres de métiers (*turbab aq çanu'i*) aux femmes employées et aux eunuques supérieurs et inférieurs. Puis, ils revinrent apportant ce qui était spécialement destiné au vizir al-Ajall al-Ma'mûn et à ses fils ainsi qu'à ses frères, et demandèrent permission de distribuer ce qui revenait en particulier à al-Ajall al-Ma'mûn, à ses fils, ses compagnons, au personnel de sa maison (*al-h'awâchî*), aux émirs, aux hôtes officiels et aux troupes. Ils reçurent l'ordre de le distribuer. Le montant global des sommes réparties cette année-là fut égal à celui de l'année précédente.

(446,5) Le vizir al-Ma'mûn s'assit de bonne heure à la table du banquet dans son hôtel (*'ald 's-simâll' bi-dârihi*), distribua les gratifications (*aw-rûsûm*) attribuées aux titulaires de fonctions et aux personnages distingués de toutes les catégories conformément au contenu des listes officielles (*al-surdq*). Puis, furent apportés à l'hôtel ma'munien les insignes (2) et les distinctions honorifiques ainsi que la tenue de la procession. Chaque employé reçut les états contenant les noms de ceux auxquels était conféré l'honneur de faire la haie sur le passage du calife (3), (et les documents indiquant) la disposition des rangs des troupes et l'ordre de préséance aux tables des banquets. Chacun se rendit (4) à son travail et partit pour s'acquitter de sa fonction.

(1) Cf. M, 454, 1 dans le chapitre sur le Çakât al-'id ; il est question du *muinawallî khard'in ul-Infûq* qui a à la main une *khawil'u muinid'u danâzir li-man yaqifû yat'ubu çadîqû*. Cf. ci-dessus, p. 456, la *ghurru*.

(2) *At-ta'dchir* ; il faut sans doute lire *al-tachâ'ir*.

(3) C'est probablement ce qu'implique le mot *h'ijba*. Il s'agit peut-être aussi de la garde qui protège le calife pendant la procession. On trouve la même expression p. 453 et p. 474, 15. Le mot *h'ijûb* en terminologie ismaélienne est l'action d'abriter l'imâm, de le dérouler à la vue de ses ennemis ; cf. Ivanow, *The Rise of the Fatimide*, p. 155.

(4) Le *açmada* de M doit sans doute être corrigé en *l'umudu*.

(446,8) Ensuite, le calife monta à cheval, appela le vizir al-Ma'mûn et, sous le parasol déployé et aux accents de la fanfare (*ar-rahajiyya*) sortit de la Porte d'Or ; on fit mettre en ordre le cortège, les chevaux de main et les rangs des soldats à droite et à gauche. Tous les commerçants des deux villes, joailliers, changeurs, orfèvres, marchands drapiers et autres, avaient décoré la route suivie par le cortège d'une manière en rapport avec leur commerce et leurs ressources, pour obtenir la bénédiction d'un regard du calife. Il sortit par la Porte des Conquêtes (*Bâb al-Futûh*). Les troupes, fantassins et cavaliers, étaient revêtues de leur tenue d'apparat ; aux portes des quartiers des Noirs (*al-'arâb*) ; *al-'abîd* étaient suspendues des tentures. Puis, le calife rentra par la Porte de la Victoire (*Bâb an-Nağr*). Tous les pauvres reçurent des aumônes et des gratifications furent distribuées aux habitants.

(446,12) Le calife rentra au palais par la Porte d'Or et fut accueilli par les récitateurs du noble Coran sur toute la longueur des Portiques. Il entra ensuite au Magasin de la Garderobe privée (*Khiznat al-kuswa al-khûşş*). Là, il se débarrassa des vêtements de la procession pour en revêtir d'autres et se dirigea vers les tombeaux de ses ancêtres pour appeler la miséricorde de Dieu sur eux (*il-larh'îm*), selon son habitude ; après quoi, il se retira dans celui de ses appartements qu'il voulut pour se reposer.

(446,18) Les tables des banquets furent préparées et les banquets eurent lieu suivant les règles fixées concernant la place où siégeait le calife et ceux qui avaient l'habitude d'y participer, la disposition des palais califiens et la distribution des gratifications. Le vizir al-Ajall al-Ma'mûn se rendit à son hôtel et il trouva que l'ordonnement des banquets était comme à l'ordinaire et que la libéralité qui y était déployée était encore plus grande qu'auparavant. Il en fut de même pour la cérémonie des félicitations au matin de la Fête à l'hôtel ma'muniën comme dans les palais califiens, à laquelle prirent part tous ceux qui avaient l'habitude d'être présents à ces félicitations et après eux les poètes suivant leur rang. La situation

(5) Le *N'ara* est l'ensemble d'une rue et des rues secondaires et impasses qui y aboutissent formant un quartier, souvent fermé par une porte. Sur ce quartier des Noirs, voir *El* (Le Caire), I, 842.

redevint aux jours de salut et de procession, et en ce qui concerne l'ordonnancement des cérémonies en ces jours-là, ce qu'elle était habituellement auparavant (*).

(446,18) Tous les fonctionnaires des ministères présentèrent les mémoires et les renseignements relatifs à leurs ministères respectifs, sur ce dont le gouvernement avait besoin tout au long de l'année, et d'après quoi on accordait faveurs et aumônes, envoyait aux deux nobles Villes saintes les objets de toute sorte dont le détail était inscrit dans les mémoires, par l'intermédiaire de personnes mandatées à cet effet, d'après quoi aussi on faisait parvenir aux places frontières ou emmagasinait pour elles les choses de toute sorte destinées à être employées ou vendues dans ces places frontières et dans le pays. Le registre des dépenses (†) fut aussi présenté, ainsi que la liste des différents chapitres de revenus (*jaridat al-abwâb*), et le mémoire de la manufacture des étoffes californiennes (*l'irax*) revêtu de la signature.

M. CANARD.

(*) Il y a probablement là une comparaison avec la situation à l'époque d'al-Afd'al. Cf. la comparaison entre l'époque d'al-Ma'mûn et celle d'al-Afd'al pour la distribution des vêtements, p. 410.

(†) C'est sans doute le sens qu'a le mot *istimâr* ou *istimar* qui désigne aujourd'hui un formulaire. Peut-être faut-il traduire par « état de traitements ou de soldes ». Cf. M, 420, 22, 489, 29, Q, 494, 3, 495, 6.

Sur la Transmission de la Doctrine dans les Écoles Juridiques de l'Islam

J'avais remarqué, il y a plus que vingt ans, que les opinions des anciens savants, fondateurs réputés des écoles juridiques de l'Islam et de leurs compagnons, sont souvent faussement rapportées dans les écoles⁽¹⁾. Depuis lors, mon étude des sources du droit musulman ancien m'a montré l'étendue et l'importance de ce phénomène. J'ai donc jugé utile de recueillir et d'annoter brièvement quelques exemples parmi les plus instructifs⁽²⁾.

I

Je commence par les H'anafites. Il existe un ouvrage d'Abû Yûsuf, où cet auteur ancien compare les opinions divergentes de son maître Abû H'anîfa et d'Ibn Abî Lailâ⁽³⁾ ; cet ouvrage fut commenté, dans la génération suivante, par Châfi⁽⁴⁾, et au cinquième siècle de l'hégire, dans la forme d'un extrait remanié, par Sarakhsi⁽⁵⁾. Sarakhsi s'intéressait particulièrement à coordonner et interpréter les doctrines des anciens savants de son école, et on peut supposer que pour un homme de son époque, il était assez bien informé à leur égard. Quand on analyse les indications qu'il nous donne, on trouve parfois

(1) Voir l'introduction à mon édition du *Kitâb al-Makharîf fil-H'igaf* de Chalhâni, Leipzig, 1920, pp. 61-66.

(2) Je me sers du système de renvois et d'abréviations que j'ai employé dans *The Origins of Muhammadan Jurisprudence*. Oxford, 1950.

(3) Caire, 1257 h.

(4) *Traité I — Kitâb al-Umm*, Bouiak, 1321-5 h., t. VII, pp. 87-160.

(5) *Mabâdî*, Caire, 1324-31 h., t. XXX, pp. 125-167, et nombreux passages dispersés.